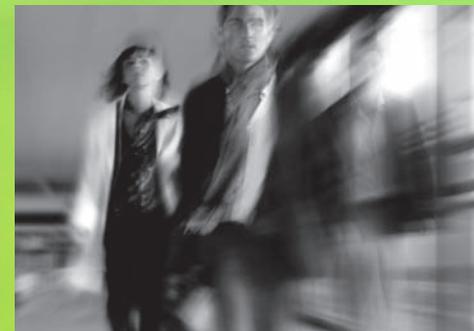


Rapport d'activité 2009/2010

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE
DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE



LOI FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT
ET LA RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES
DE LA MAIN-D'ŒUVRE

On peut consulter le présent document dans le site de la Commission des partenaires du marché du travail, à l'adresse www.partenaires.gouv.qc.ca.

Rédaction

Direction du soutien au développement de la main-d'œuvre
Commission des partenaires du marché du travail

Production

Direction des communications
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2010
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2010
ISBN : 978-2-550-59482-6 (imprimé)
ISBN : 978-2-550-59483-3 (PDF)

Rapport d'activité 2009/2010

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE
DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE



LOI FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT
ET LA RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES
DE LA MAIN-D'ŒUVRE

MONSIEUR YVON VALLIÈRES

Président
Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Conformément aux articles 41 et 42 de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport des activités concernant son application, ainsi que les états financiers du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 mars 2010.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président,
l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**La ministre de l'Emploi
et de la Solidarité sociale**



JULIE BOULET



MADAME LA MINISTRE,

J'ai le plaisir de déposer le *Rapport d'activité 2009-2010 du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* en tant que président de la Commission des partenaires du marché du travail. Ce rapport, je le voulais à l'image du virage de la Loi, c'est-à-dire un reflet de toute l'importance que nous accordons à l'émergence d'une culture de formation, et ce, afin de favoriser le développement des compétences de la main-d'œuvre.

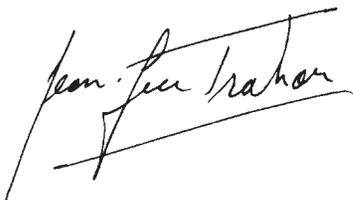
En 2009-2010, la Direction du soutien au développement de la main-d'œuvre (DSDMO) a fait de la formation de la main-d'œuvre son cheval de bataille, en particulier, en implantant une approche centrée sur les résultats générés par les programmes de subvention. Déjà, au cours de sa première année d'application, cette approche a permis d'offrir des solutions efficaces et de répondre aux besoins des entreprises dans leurs démarches de formation continue de la main-d'œuvre.

Une réalisation à souligner cette année est sans contredit le programme Soutien aux entreprises à risque de ralentissement économique (SERRÉ). Il s'agit d'une idée qui, avec la collaboration d'Emploi-Québec, a grandement amélioré la perspective d'avenir des employeurs. Ce programme de subvention innovateur a été conçu pour venir en aide aux entreprises connaissant des difficultés économiques et a permis de protéger l'emploi de près de 28 000 travailleuses et travailleurs dans plus de 1 000 entreprises, et ce, dans toutes les régions du Québec.

De plus, la Commission a entrepris pour la première fois un exercice de planification stratégique qui sera conclu en 2010-2011. Cet outil permettra de mieux ancrer notre action et ainsi d'atteindre notre objectif de développer une culture de formation continue chez les travailleuses et les travailleurs québécois et dans les entreprises.

Je vous laisse donc consulter ce rapport, qui constitue en quelque sorte un bilan de toutes les réalisations de la DSDMO et j'en profite pour souligner le professionnalisme du personnel qui a contribué à cet accomplissement.

**Le président de la Commission des partenaires
du marché du travail**



JEAN-LUCTRAHAN



Table des matières

Introduction	8	– Les produits et les charges.....	37
La Commission des partenaires du marché du travail	9	– Les effectifs autorisés	38
La Direction du soutien au développement de la main-d'œuvre	9	– Les frais d'administration de la loi sur les compétences et de gestion du Fonds	38
– Organigramme.....	10		
La loi sur les compétences et ses règlements	11	États financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2010	39
1. Le certificat de qualité des initiatives de formation	11	Annexes	50
2. Les mutuelles de formation	12	Description des organisations du réseau des partenaires de la Commission	50
3. Les dépenses de formation admissibles	13	Schéma représentant la loi sur les compétences et les règlements qui concernent plus directement les entreprises	52
3.1 Dépenses de formation effectuées en 2008	13	Liste des bénéficiaires de subvention et montants accordés par le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre en 2009-2010, par programme :	
3.2 Activités de formation déclarées pour 2008.....	14	– Soutien aux promoteurs collectifs pour le développement de la main-d'œuvre	53
3.2.1 Les moyens utilisés par les entreprises assujetties afin d'effectuer des dépenses de formation.....	15	– Soutien régionalisé aux entreprises.....	55
3.2.2 Les catégories de personnel formé.....	17	– Soutien à la recherche appliquée	57
4. Les certificats d'activités de formation admissibles	18	– Initiatives de la Commission des partenaires du marché du travail.....	58
5. L'agrément des organismes formateurs, des formatrices, des formateurs et des services de formation des formatrices et des formateurs.....	18	– Soutien aux entreprises à risque de ralentissement économique (SERRÉ).....	59
6. Déontologie des formatrices et des formateurs et des organismes formateurs.....	19	Liste des mutuelles de formation	71
Les programmes de subvention du Fonds	20	Liste des titulaires d'un certificat de qualité des initiatives de formation	71
La restructuration des programmes du Fonds	21	Liste des 30 secteurs d'activité économique représentés par un comité sectoriel de main-d'œuvre reconnu par la Commission des partenaires du marché du travail	72
Une nouvelle approche	23		
L'affectation des ressources du Fonds en 2009-2010	25		
Les résultats	26		
Autres résultats des programmes de subvention	32		
Le programme Soutien aux entreprises à risque de ralentissement économique	35		
L'administration de la Loi sur les compétences et du Fonds	37		

Introduction

La Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, surnommée « loi sur les compétences », oblige les entreprises québécoises ayant une masse salariale annuelle de plus d'un million de dollars à consacrer 1 % de cette masse salariale à la formation de leur personnel. Elle a ainsi pour objectif d'améliorer la qualification et les compétences de la main-d'œuvre par :

- l'accroissement de l'investissement en formation ;
- une action concertée des partenaires du marché du travail ;
- le développement des modes de formation ;
- la reconnaissance des compétences des travailleuses et des travailleurs en emploi.

Par ces moyens, elle vise à favoriser l'emploi de même que l'adaptation, l'insertion en emploi et la mobilité de la main-d'œuvre. C'est en vertu de cette loi que le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (le Fonds) a été institué.

Le Fonds est constitué notamment des sommes versées par les employeurs assujettis à la loi sur les compétences qui ne déclarent pas annuellement un montant équivalent à 1 % de leur masse salariale dans la formation de leur personnel. Il est affecté à la promotion

et au soutien financier ou technique des actions de développement des compétences de la main-d'œuvre et des initiatives prises en ces matières. La loi sur les compétences prévoit que le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale produise « au plus tard le 30 septembre de chaque année, les états financiers du Fonds ainsi qu'un rapport de ses activités concernant l'application de la présente loi, pour l'exercice financier précédent¹ ».

Le présent rapport d'activité concerne l'exercice financier 2009-2010 et couvre la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010.



¹ L.R.Q., chapitre D-8.3, article 41.

La Commission des partenaires du marché du travail

La Commission des partenaires du marché du travail (la Commission) exerce les responsabilités qui lui sont conférées par la loi sur les compétences, soit :

- élaborer la réglementation afférente à la Loi (à l'exception du Règlement sur la détermination de la masse salariale, qui demeure sous la responsabilité exclusive du gouvernement) ;
- affecter annuellement les ressources du Fonds ;
- établir les différents programmes de subvention et en préciser les critères d'admissibilité, les barèmes, les limites ainsi que les modalités d'attribution ;
- reconnaître les comités sectoriels de main-d'œuvre.

De plus, par l'entente intervenue en février 2008, le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale a délégué certaines fonctions à la Commission, soit :

- l'intervention sectorielle ;
- l'application du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre ;
- l'administration de la loi sur les compétences et des règlements afférents ;
- la gestion du Fonds.

En conséquence, les ressources allouées à la Commission pour exercer ces fonctions ont été regroupées à la Direction générale du développement de la main-d'œuvre, laquelle relève de l'autorité de la Commission.

LA DIRECTION DU SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE

La Direction du soutien au développement de la main-d'œuvre intervient sous l'autorité de la Direction générale du développement de la main-d'œuvre. Elle est l'unité administrative responsable d'appliquer la loi sur les compétences et de gérer les programmes de subvention du Fonds. Ses principales fonctions consistent :

- à soutenir la Commission dans la prise en charge des responsabilités qui lui sont dévolues relativement à l'administration de la loi sur les compétences et à la gestion du Fonds ;
- à gérer les ressources nécessaires à l'aide-conseil, au soutien à la prise de décision, aux procédures administratives et à la reddition de comptes ;
- à fournir les guides et autres outils permettant l'application cohérente de la loi sur les compétences et de ses règlements ainsi que la gestion des programmes de subvention ;
- à traiter les demandes de subvention présentées au Fonds et à en assurer le suivi ;

- à soutenir le personnel des directions régionales d'Emploi-Québec chargé de la mise en œuvre de certains programmes de subvention ;
- à assurer le soutien et la formation du personnel de la Direction générale et du personnel d'Emploi-Québec affecté à l'application de la loi sur les compétences en région.

Le schéma de la page suivante présente la Commission et les différentes instances qui la composent ainsi que les responsabilités incombant à chacune. Par ailleurs, vous pouvez consulter à la page 50 une description de chacune des organisations du réseau des partenaires de la Commission.

MINISTRE DU MESS

Commission des partenaires du marché du travail (la Commission)

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

- Élaborer la réglementation afférente à la Loi sur les compétences
- Affecter les ressources du Fonds
- Établir les programmes de subvention
- Reconnaître les CSMO

Loi sur les compétences

- Intervention sectorielle
- Application du cadre
- Administration de la Loi sur les compétences et des règlements
- Gestion du Fonds et des subventions

Entente de délégation de la ministre (MESS)

Direction
de la qualification
réglementée (DQR)

DIRECTION GÉNÉRALE
DU DÉVELOPPEMENT
DE LA MAIN-D'ŒUVRE (DGDMO)

Direction du développement
des compétences et de
l'intervention sectorielle (DDCIS)

DIRECTION DU SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT
DE LA MAIN-D'ŒUVRE (DSDMO)

Emploi-Québec*

- Administration de la Loi sur les compétences et des règlements
- Gestion du Fonds et des subventions

LEXIQUE

MESS: Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

LOI SUR LES COMPÉTENCES:
Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre

FONDS: Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre

CADRE: Cadre de développement et de reconnaissance des compétences

*Emploi-Québec est une agence du MESS responsable de la gestion de l'ensemble des mesures et services d'emploi ainsi que des programmes de solidarité sociale. De plus, l'agence contribue à la mise en œuvre des responsabilités déléguées à la Commission par la ministre en lien avec la Loi sur les compétences et le Fonds.

La loi sur les compétences et ses règlements

Comme suite au rapport quinquennal d'évaluation de la Loi produit en 2005, le gouvernement et les partenaires du marché du travail ont amorcé une importante réflexion relativement à l'évolution de la loi dite « du 1 % ». Les travaux réalisés en vue de modifier cette loi et la réglementation afférente ont mené à la mise en œuvre de dispositifs visant à lui faire prendre un virage vers la qualité des interventions effectuées en entreprise plutôt que vers le volume de dépenses de formation.

Ainsi, tout en maintenant l'obligation d'investir en formation, de nouveaux moyens ont été mis en œuvre afin d'outiller les entreprises assujetties et de leur permettre d'effectuer des interventions qui seront axées vers les résultats attendus, soit l'amélioration de la qualification et des compétences de leur main-d'œuvre.

Le Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (le Cadre), mis en œuvre depuis 2001 par la Commission, fait partie de ces moyens. Il a été intégré à la loi sur les compétences en 2007 à titre d'outil privilégié pour améliorer la qualification de la main-d'œuvre par des activités de formation qualifiantes qui ont cours principalement en entreprise. L'intégration du Cadre dans la loi sur les compétences vient confirmer, aux yeux du gouvernement, l'importante contribution des milieux de travail comme lieu de développement des compétences et de qualification de la main-d'œuvre. Le Cadre est un dispositif de qualification professionnelle conçu par et pour le marché du travail. Il vise à favoriser l'acquisition, la maîtrise et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre en milieu de travail en prenant appui sur la diversité des modes et des lieux de formation².

De plus, afin de soutenir l'application de la nouvelle Loi, des règlements qui touchent plus directement les entreprises (voir en annexe p. 52) ont également

été revus en faveur d'un virage vers la qualité des interventions effectuées. En outre, l'objectif d'instrumenter les milieux de travail, c'est-à-dire leur donner des outils afin de faciliter le développement des compétences de leur main-d'œuvre, est au cœur des préoccupations de la Commission. Les règlements et leurs résultats en 2009-2010 sont présentés ci-après.

1. LE CERTIFICAT DE QUALITÉ DES INITIATIVES DE FORMATION

Avec le Règlement sur l'exemption applicable aux titulaires d'un certificat de qualité des initiatives de formation, l'obligation de participation des entreprises à l'objectif de la Loi est désormais appréciée en termes qualitatifs, et non plus exclusivement en termes quantitatifs. En effet, le certificat de qualité des initiatives de formation (CQIF) permet à l'entreprise assujettie à la loi sur les compétences qui met en œuvre un processus de développement des compétences en concertation avec son personnel d'être exemptée notamment de comptabiliser et de déclarer ses dépenses de formation au ministère du Revenu du Québec, de conserver les pièces justificatives et de produire le formulaire *Déclaration des activités de formation*³.

Ce règlement, entré en vigueur en janvier 2008, a donc pour principal objectif d'amener les entreprises qui sont déjà largement engagées dans la formation de leur main-d'œuvre de le faire avec une vision structurante et à long terme, de façon à accroître les retombées découlant du développement des compétences des travailleuses et travailleurs. Cette nouvelle approche reflète bien le virage vers la qualité des interventions menées en entreprise, tout en favorisant l'allègement de la réglementation.



- 2 De l'information supplémentaire concernant le Cadre se trouve dans le site de la Commission des partenaires du marché du travail, à l'adresse suivante : www.cpmt.gouv.qc.ca/cadre-general.
- 3 Ce formulaire, administré en vertu de l'article 3 du Règlement sur les dépenses de formation admissibles, se nommait auparavant *Formulaire à remplir par l'employeur*.

Dans la deuxième année d'application de ce moyen permettant l'amélioration de la formation continue en entreprise, les activités promotionnelles se sont poursuivies auprès des employeurs assujettis à la loi sur les compétences :

- séances d'information, notamment dans la région de Montréal ;
- distribution, par différents moyens, de 5 000 dépliant ;
- parution de diverses publicités.

Ces actions promotionnelles mises en œuvre en collaboration avec les partenaires du marché du travail et la Direction des communications du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ont permis de doubler le nombre des titulaires⁴. Ainsi, 32 certificats ont été délivrés en 2009-2010. On constate que les grandes entreprises sont davantage portées à se prévaloir de ce moyen. Au 31 mars 2010, on comptait 61 entreprises titulaires regroupant environ 45 895 employées et employés⁵.

Aux yeux des titulaires, le CQIF offre plusieurs avantages⁶ :

- une meilleure communication avec le personnel ;
- des besoins de formation mieux ciblés ;
- une amélioration des relations de travail ;
- un plus grand sentiment d'appartenance ;
- une valeur ajoutée pour le recrutement de personnel et la négociation des contrats.

Encouragée par ces résultats, la DSDMO poursuivra ses efforts promotionnels relativement au CQIF en 2010-2011.

2. LES MUTUELLES DE FORMATION

Le Règlement sur les mutuelles de formation permet aux entreprises de se regrouper afin de se doter de ressources et de services communs de formation pour répondre à une problématique commune en matière de développement des compétences. Il s'agit là d'un moyen que la loi sur les compétences propose aux entreprises pour leur permettre de se structurer davantage sur ce plan. La Commission met ainsi à la disposition des entreprises de toutes tailles une diversité d'outils pour les soutenir en matière de développement des compétences.

Après un peu plus d'une année d'existence, ce règlement a été modifié en décembre 2009 en vue de permettre à un plus grand nombre de regroupements d'entreprises d'être reconnus, soit :

- les regroupements à caractère sectoriel qui ne sont pas déjà couverts par un comité sectoriel de main-d'œuvre ;
- les regroupements d'employeurs d'un même domaine industriel (donneurs d'ordres et leurs sous-traitants) ;
- les regroupements d'employeurs ayant une main-d'œuvre appartenant à une clientèle spécifique visée par un comité d'intégration et de maintien en emploi.



4 La liste des entreprises titulaires d'un Certificat de qualité des initiatives de formation peut être consultée en annexe à la page 71.

5 Le nombre d'employées et d'employés est estimé en fonction du nombre de *relevés 1 – Revenus d'emploi et revenus divers* qui ont été remplis par les entreprises titulaires d'un CQIF. En vertu de la loi fiscale, ce relevé doit être rempli par tout employeur qui a versé à ses employées et employés des sommes à titre de salaires, gratifications, pourboires, honoraires, bourses d'études, commissions ou autres. Cette information est donnée à titre indicatif, car ce chiffre représente le nombre d'employées et employés qui ont travaillé pour les entreprises détenant un CQIF au cours de l'année ayant précédé le dépôt de leur demande.

6 Sondage du Conseil du patronat du Québec effectué grâce au soutien financier de la Commission des partenaires du marché du travail auprès d'entreprises titulaires d'un CQIF. Autant les représentantes et les représentants de la main-d'œuvre que celles et ceux de l'employeur ont été rencontrés.

Bon nombre d'efforts de promotion ont été déployés au cours de l'année 2009-2010 pour maximiser la diffusion de l'information relative aux mutuelles de formation en tant que moyen permettant aux entreprises de répondre à leurs besoins de formation :

- Une stratégie de communication a été mise en œuvre dès que le règlement révisé est entré en vigueur.
- Un signet promotionnel a été distribué.
- Des rencontres avec les intervenantes et les intervenants concernés, dont celles et ceux des associations se sont poursuivies.
- Des hyperliens ont été ajoutés pour permettre un accès direct aux sites des mutuelles de formation reconnues.

Soulignons également que le *Guide sur les mutuelles de formation* a été revu et que le formulaire de demande a été remplacé par une déclaration, ce qui constitue un allègement administratif pour les demandeurs.

Trois nouvelles mutuelles de formation ont été reconnues au cours de l'exercice financier, ce qui portait le total à 10⁷ au 31 mars 2010. Ces mutuelles de formation rejoignent 277 entreprises, comparativement à 223 entreprises en 2008-2009, soit une augmentation de 24 %.

3. LES DÉPENSES DE FORMATION ADMISSIBLES

La révision du Règlement sur les dépenses de formation admissibles a eu pour principal objectif de faire converger investissement et qualification pour ce qui est de l'admissibilité des dépenses engagées par les employeurs dans la formation de leur main-d'œuvre.

Ainsi, en ce qui a trait aux dépenses de formation, les modifications proposées visent essentiellement à retirer de la liste des dépenses admissibles celles qui ne

concourent pas directement à l'atteinte de l'objectif de la Loi qui est d'améliorer la qualification et les compétences de la main-d'œuvre. Il est donc question des annuités d'amortissement pour des équipements ou des locaux acquis, prêtés ou affectés à des fins de formation de même que le don de matériel ou d'équipement.

3.1 Dépenses de formation effectuées en 2008

Ce règlement énumère les dépenses de formation que les entreprises assujetties peuvent comptabiliser pour se conformer à la loi sur les compétences. Il précise également les règles de calcul et indique les pièces justificatives à conserver aux fins de vérification par le ministère du Revenu du Québec. Le texte d'origine a été adopté en 1995 et a fait l'objet de modifications, qui sont entrées en vigueur en janvier 2008.

Tel que présenté au tableau de la page suivante, les dépenses de formation déclarées au ministère du Revenu du Québec ont diminué entre 2007 et 2008, passant de 985 millions de dollars à 824 millions de dollars. Le nombre d'employeurs assujettis a également diminué, passant de 12 358 en 2007 à 11 972 en 2008. Soulignons que le pourcentage des employeurs ayant déclaré avoir investi en formation au moins 1 % de leur masse salariale est resté le même, soit 88,5 %.

De plus, on note que le nombre d'employeurs ayant cotisé au Fonds a également diminué, passant de 1 421 à 1 379. En somme, bien que les dépenses de formation déclarées aient diminué, le nombre d'employeurs ayant déclaré avoir investi en formation au moins 1 % de leur masse salariale est sensiblement le même.



7 La liste complète des mutuelles de formation reconnues se trouve en annexe à la page 71.

TABLEAU 1: Données relatives aux dossiers des employeurs assujettis à la loi sur les compétences (pour 2007 et 2008)⁸

Année	Nombre d'employeurs ayant une masse salariale de plus de 1 M\$	Masse salariale (G\$)	Dépenses de formation déclarées (M\$)	Pourcentage des employeurs ayant déclaré au moins 1%	Cotisations au Fonds Nombre d'employeurs
2008	11 972	66	824	88,5	1 379
2007	12 358	72,7	985	88,5	1 421

3.2 Activités de formation déclarées pour 2008

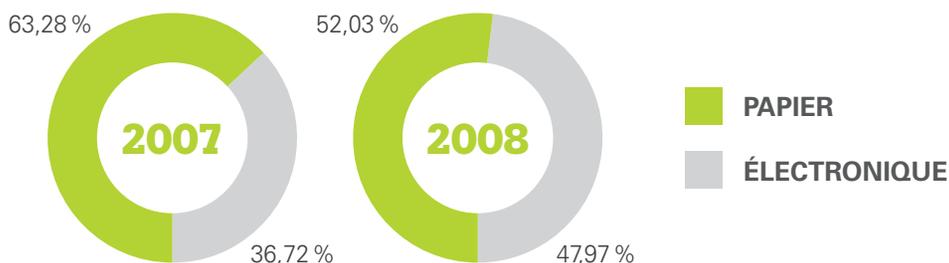
Chaque année, les entreprises assujetties à la loi sur les compétences sont tenues de remplir le formulaire *Déclaration des activités de formation*⁹ en vertu d'une disposition du Règlement sur les dépenses de formation admissibles. Grâce aux renseignements généraux qui lui sont ainsi transmis, la Commission est informée des moyens que les employeurs utilisent pour atteindre l'objectif de formation fixé par la Loi. Ces renseignements fournissent également des indications sur le nombre d'employées et employés ayant bénéficié de la formation et sur les catégories d'emplois visées. Un rapport statistique¹⁰ est ensuite produit par la Commission.

Pour l'année 2008, 9 611 employeurs assujettis ont retourné le formulaire dûment rempli, comparativement à 9061 pour l'année 2007. Pour sa part, le taux de réponse était de 70,5 % en 2008 comparativement à 72,8 % en 2007.

Les employeurs avaient, pour une cinquième année consécutive, la possibilité de remplir la version électronique du formulaire. Ainsi, parmi les 9 611 répondants, 4 610, soit 48 %, se sont prévalus de cet allègement administratif. Il s'agit d'une augmentation de 11 % par rapport à l'année précédente.

- ⁸ Le *Bilan quantitatif sur la participation des employeurs à la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* – année civile 2008, Direction du soutien au développement de la main-d'œuvre, avril 2010 peut être consulté à l'adresse suivante : emploiquebec.net/entreprises/formation/loi-competences. Ce rapport statistique, fait état de l'investissement en formation des entreprises assujetties, tiré des données que le ministre du Revenu du Québec a colligées à l'aide du formulaire *Sommaire des retenues et des cotisations de l'employeur*.
- ⁹ Anciennement appelé *Formulaire à remplir par l'employeur*.
- ¹⁰ *Rapport statistique pour l'année d'application 2008 – Formulaire à remplir par l'employeur administré en vertu de l'article 3 du Règlement sur les dépenses de formation admissibles*, Direction du soutien au développement de la main-d'œuvre, novembre 2009.

GRAPHIQUE 1: Taux de réponse des employeurs selon la version du formulaire utilisée



3.2.1 Les moyens utilisés par les entreprises assujetties afin d'effectuer des dépenses de formation

Les moyens les plus fréquemment identifiés par les employeurs pour réaliser des dépenses de formation sont : la formation donnée dans le cadre de colloques, congrès ou séminaires (62,1 %), la formation donnée dans le cadre d'un plan de formation de l'entreprise (55 %), celle donnée par un établissement d'enseignement reconnu (50,6%) et celle donnée par une formatrice, un formateur ou organisme formateur agréé (48,1 %). Ces moyens demeurent les plus utilisés d'une année à une autre.

Relativement à l'intégration du Cadre dans la loi sur les compétences, le *Régime d'apprentissage ou régime de qualification*, qui correspond à l'utilisation des programmes d'apprentissage en milieu de travail, a été désigné par 889 répondantes et répondants. Il s'agit d'une augmentation de 28 %, puisqu'en 2007, 695 entreprises avaient utilisé ce moyen.

Soulignons que la catégorie *Versements à une mutuelle de formation reconnue* a été choisie par 120 répondantes et répondants en 2008, soit 20 de plus qu'en 2007. Il s'agit donc d'une augmentation de 20 %.

De plus, pour la première année, les employeurs avaient la possibilité de choisir la catégorie *Dépenses auprès d'une mutuelle de formation reconnue*. Ce moyen a été désigné par 83 répondantes et répondants.

Ces données permettent de constater que, malgré une légère augmentation, la mutuelle de formation reste encore un moyen en développement et qu'il importe de continuer les efforts de promotion dans ce sens.

TABLEAU 2: Moyens choisis par les employeurs pour effectuer des dépenses de formation admissibles en 2008 et en 2007

Moyens choisis	Nombre d'employeurs ayant répondu pour chaque moyen de formation		Pourcentage des employeurs ayant répondu pour chaque moyen de formation (%)	
	2008	2007	2008	2007
Formation offerte par des ressources externes reconnues				
Établissement d'enseignement reconnu	4 865	4 740	50,6	52,3
Organisme formateur et formatrice ou formateur agréé	4 624	4 506	48,1	49,7
Formation offerte par des ressources internes agréées				
Service interne de formation	1 525	1 492	15,9	16,5
Service interne de formation multiemployeur	509	465	5,3	5,1
Autres moyens possibles				
Ordre professionnel	3 248	2 974	33,8	32,8
Colloques, congrès ou séminaires	5 968	5 587	62,1	61,7
Association	4 016	3 700	41,8	40,8
Formation donnée dans le cadre d'un plan de formation de l'entreprise en vertu de l'article 6.4	5 287	4 941	55	54,5
Entente patronale-syndicale	751	760	7,8	8,4
Fonds de formation de la construction (CCQ)	953	829	9,9	9,2
Versements à une mutuelle de formation reconnue	120	100	1,3	1,1
Dépenses auprès d'une mutuelle de formation reconnue	83	–	0,9	–
Régime d'apprentissage ou régime de qualification (programme d'apprentissage en milieu de travail)	889	695	9,3	7,7
Accueil de stagiaires ou d'enseignants stagiaires	2 156	2 017	22,4	22,3
Cotisation au Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre	892	888	9,3	9,8
Report d'excédent ¹¹	3 542	3 255	36,9	35,9

Note : Un employeur peut avoir choisi plus d'un moyen de formation.



¹¹ Le report d'excédent est une donnée collectée depuis 2007. Il s'agit du montant des dépenses de formation déclarées par les employeurs assujettis excédant leur obligation légale, celle-ci correspondant à 1 % de leur masse salariale.

3.2.2 Les catégories de personnel formé

Le pourcentage d'employées et d'employés formés par catégorie de personnel constitue un indicateur d'accessibilité à la formation. Dans l'ensemble, 49 % des membres du personnel des entreprises assujetties ont reçu de la formation en 2008, comparativement à 41 % en 2007. Il s'agit d'une augmentation significative. Soulignons aussi qu'entre 2007 et 2008 la plus importante variation se situe à l'égard du nombre moyen d'heures de formation reçues par employée et employé de la catégorie *Ventes et services*, qui est passé de 8,3 heures à 14,6 heures, soit une augmentation de 75 %.

TABLEAU 3: Portrait de la formation selon les catégories d'employées et d'employés en 2008

Catégories de personnel	Employées et employés				Nombre d'employées et d'employés formés et pourcentage par catégorie				Heures de formation reçues				Nombre moyen d'heures de formation reçues par employée et employé	
	Nombre		(%)		Nombre		(%)		Nombre		(%)			
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Personnel de direction	47 575	54 598	2,4	2,7	25 388	30 242	53,4	55,4	923 419	1 111 007	2,9	3,9	19,4	20,4
Cadre, professionnel ou ingénierie	330 270	281 685	16,8	14,1	194 757	160 343	59,0	56,9	6 895 762	6 341 761	21,2	22,3	20,9	22,5
Administratif, technique et de bureau	447 414	395 303	22,8	19,8	203 332	165 092	45,5	41,8	6 211 542	5 230 520	19,1	18,4	13,9	13,2
Production	675 970	659 047	34,4	33,0	304 902	275 506	45,1	41,8	11 636 525	10 732 042	35,8	37,7	17,2	16,3
Ventes et services	465 753	608 559	23,7	30,4	236 079	195 918	50,7	32,2	6 811 428	5 033 123	21,0	17,7	14,6	8,3
TOTAL	1 966 982	1 999 192	100,0	100,0	964 458	827 101	49,0	41,4	32 478 676	28 448 552	100,0	100,0	16,5	14,2

4. LES CERTIFICATS D'ACTIVITÉS DE FORMATION ADMISSIBLES

Ces certificats visent à attester qu'une initiative de formation envisagée par un employeur peut être considérée comme une dépense de formation admissible aux fins de l'application de la Loi. Les frais exigés pour un tel certificat sont édictés par le *Règlement sur les frais exigibles en vertu de l'article 5 de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*.

La majorité des demandes provient de promoteurs d'événements qui désirent s'assurer de l'admissibilité, au regard de la Loi, des activités de formation qu'ils proposent aux employeurs assujettis dans le cadre des événements qu'ils organisent. Ces activités sont généralement présentées sous forme de colloques, congrès ou séminaires. Ainsi, en 2009-2010, ce sont 93 certificats qui ont été remis à des promoteurs, comparativement à 82 en 2008-2009.

De plus, en 2009-2010, était publié le nouveau *Règlement sur les frais exigibles en vertu de l'article 5 de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*, qui est entré en vigueur le 1^{er} avril 2010. Il a été modifié de façon à permettre l'indexation des frais exigibles, qui n'avaient pas été modifiés depuis 1996.

5. L'AGRÈMENT DES ORGANISMES FORMATEURS, DES FORMATRICES, DES FORMATEURS ET DES SERVICES DE FORMATION, DES FORMATRICES ET DES FORMATEURS

Les conditions d'agrément des formatrices, des formateurs et des organismes formateurs exigent la démonstration d'une expérience de travail à titre de formatrice ou de formateur, ou d'une formation reçue en matière de transmission des connaissances, de même qu'une expérience de travail dans un champ professionnel donné. Peuvent également être agréés le service de formation d'un employeur et un service de formation multiemployeur, lesquels doivent fournir des renseignements sur la nature des activités de formation réalisées ou projetées, de même que sur les compétences et les qualifications du personnel de ces services. De plus, le demandeur de cette catégorie doit démontrer que le service en question organise ou coordonne des activités relatives à la réalisation d'un processus de développement des compétences de la main-d'œuvre dans l'entreprise, ce qui comprend notamment la détermination des besoins de formation et le suivi des activités de cette nature.

Le demandeur de la catégorie d'agrément *service de formation* ou *service de formation multiemployeurs* doit démontrer qu'elle ou qu'il assume ou coordonne des responsabilités qui s'apparentent à celles des titulaires du certificat de qualité des initiatives de formation.

Le volume de dossiers traités se maintient, toutes catégories confondues. Soulignons qu'afin d'assurer la qualité des formatrices et des formateurs la démarche de vérification accrue des dossiers soumis pour l'agrément a été poursuivie en 2009-2010.

En outre, on remarque que, malgré les nouvelles exigences entraînées par les modifications apportées aux conditions d'agrément des services de formation, le nombre d'agrément est demeuré stable.

**DOSSIERS TRAITÉS
PAR EXERCICE FINANCIER
2008-2009 et 2009-2010**

	2008-2009	2009-2010
Demandes initiales	557	619
Demandes de renouvellement ¹²	1 944	1 707
Total des demandes d'agrément traitées	2 501	2 326

**DOSSIERS ACTIFS DANS LE RÉPERTOIRE
DES FORMATRICES ET DES FORMATEURS
Au 31 mars 2009 et au 31 mars 2010**

	2008-2009	2009-2010
Titulaires d'un certificat	4 796	4 819
Organismes formateurs (personnes morales, y compris des sociétés ou des organismes à but non lucratif)	2 163	2 182
Formatrices, formateurs (individus)	1 637	1 687
Services de formation d'employeur unique	837	793
Services de formation multiemployeurs	159	157

**6. DÉONTOLOGIE DES FORMATRICES
ET DES FORMATEURS ET
DES ORGANISMES FORMATEURS**

Au cours de l'exercice 2009-2010, les pratiques de 16 formatrices, formateurs et organismes formateurs ont été analysées à la suite de la réception de plaintes ou d'une initiative de la DSDMO.

Une analyse complète a été effectuée, afin de déterminer le fondement des plaintes reçues ou des observations faites. Deux plaintes se sont avérées non fondées et neuf titulaires ont effectué les modifications exigées. Les pratiques des cinq autres titulaires sont toujours en analyse.

Il s'agit d'une hausse significative par rapport à l'exercice 2008-2009, durant lequel neuf plaintes et mentions d'irrégularités avaient été reçues. Cette hausse s'explique notamment par des vérifications plus nombreuses des sites Internet des formatrices et des formateurs agréés, dans lesquels des termes inadéquats et erronés ont été relevés.



¹² L'agrément est valide pour deux ans. Le ou la titulaire peut renouveler son agrément après cette période.

Les programmes de subvention du Fonds

En vertu de la loi sur les compétences et des attributions qu'elle lui confère, la Commission adopte annuellement le Plan d'affectation des ressources du Fonds. Ce plan, qui découle des priorités établies par la Commission, est approuvé par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

L'objectif premier du Fonds est de favoriser, par ses programmes de subvention, la réalisation de l'objet de la loi sur les compétences, soit d'améliorer la qualification et les compétences de la main-d'œuvre par l'investissement dans la formation, par l'action concertée des partenaires patronaux, syndicaux et communautaires et des milieux de l'enseignement, ainsi que par

le développement des modes de formation et par la reconnaissance des compétences des travailleuses et des travailleurs en emploi.

Ainsi, dans la continuité du virage pris par la Loi, la Commission a adapté les programmes du Fonds 2009-2010 à une approche de résolution de problèmes axée sur les résultats. En effet, jusqu'alors, les programmes de subvention du Fonds proposaient une gamme d'activités jugées pertinentes pour répondre aux besoins de formation de la main-d'œuvre en emploi et invitaient les entreprises et les organismes à y participer dans la mesure où ils se conformaient aux critères d'admissibilité.

La restructuration des programmes du Fonds

LES DEUX PRINCIPES DIRECTEURS AUTOUR DESQUELS S'EST ARTICULÉE LA RESTRUCTURATION DES PROGRAMMES DU FONDS SONT :

La cohérence sur le plan des ORIENTATIONS et des actions :

Dans un souci de cohérence et avec la volonté d'unir les efforts de la Commission et ceux d'Emploi-Québec, les objectifs des programmes de subvention s'inscrivent dans les deux orientations communes aux plans d'action de la Commission et d'Emploi-Québec, pour l'exercice 2009-2010, soit contribuer à l'**amélioration du taux d'emploi** et à l'**amélioration de la productivité** :

- en soutenant l'amélioration de la qualification des personnes en emploi les plus à risque d'être exclues du marché du travail, par le développement des compétences de base, l'amélioration de la connaissance du français en milieu de travail et la mise à contribution des travailleuses et des travailleurs expérimentés au développement des compétences en entreprise ;
- en favorisant le développement et la reconnaissance des compétences des personnes en emploi, lié au Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre et aussi hors Cadre ;
- en favorisant l'obtention de certificats de qualification pour certains métiers réglementés hors construction et l'obtention du certificat Sceau rouge ;
- en soutenant le développement structurel de la formation au sein des entreprises.

Le partage et la complémentarité sur le plan de la STRATÉGIE D'INTERVENTION :

Sur le plan de la stratégie d'intervention, l'élaboration des programmes du Fonds s'est effectuée dans un esprit de partage des types de clientèles et de complémentarité des actions avec Emploi-Québec, et ce, dans le but d'élargir la portée de l'aide offerte aux entreprises.

Dans le respect de ces principes directeurs, la Commission a adopté pour 2009-2010 deux nouveaux programmes :

- Le Soutien aux promoteurs collectifs pour le développement de la main-d'œuvre :

Ce programme induit des effets multiplicateurs sur le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, car il vise à soutenir des promoteurs dont les actions ont une portée sur plusieurs entreprises et sur les travailleuses et travailleurs en emploi. Il ouvre la porte à des promoteurs collectifs autres que les comités sectoriels et les mutuelles, tels que les tables sectorielles et les organismes paritaires reconnus par la Commission, les comités d'intégration et de maintien en emploi, les associations d'employeurs membres d'une organisation représentant les employeurs au sein de la Commission et les associations de travailleuses et travailleurs légalement constituées.

Les projets des promoteurs collectifs doivent s'inscrire dans l'un ou l'autre de ces objectifs :

1. L'acquisition de la formation de base par des personnes en emploi ;
2. L'amélioration de la connaissance du français chez les travailleuses et les travailleurs issus de l'immigration ;
3. Le soutien au transfert intergénérationnel des compétences par la mise à contribution des travailleuses et des travailleurs expérimentés (récemment retraités ou en emploi) au développement des compétences en entreprise ;
4. Le soutien au développement et à la reconnaissance des compétences des personnes en emploi, en rapport avec la mise en œuvre du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre et aussi en réponse aux besoins de qualification de la main-d'œuvre qui ne sont pas liés au Cadre ;
5. Le soutien au maintien en emploi et à la mobilité de la main-d'œuvre en facilitant l'obtention de certificats de qualification pour certains métiers réglementés hors construction et du certificat Sceau rouge ;
6. Le soutien au développement structurel de la formation dans les entreprises ;
7. La consolidation de l'intervention des comités sectoriels de main-d'œuvre en faveur du développement structurel de la formation dans les entreprises.

Dans le cadre de ce programme, les promoteurs admissibles s'adressent à la Direction du soutien au développement de la main-d'œuvre pour le traitement de leur demande de subvention.

- Le Soutien régionalisé aux entreprises pour le développement de la main-d'œuvre :

Ce programme constitue le moyen privilégié par lequel le Fonds continue d'aider les entreprises individuellement. Il s'agit de concentrer le soutien aux entreprises individuelles au sein du réseau d'Emploi-Québec, plus près des besoins et des problèmes vécus par celles-ci. Le Programme de développement des compétences en entreprises, auparavant mis en œuvre centralement, n'a pas été reconduit. Le soutien régionalisé permet d'élargir l'offre de service du réseau d'Emploi-Québec en lui donnant la possibilité de répondre à des besoins autres que ceux déjà couverts par ses mesures. En ce sens, il appuie les objectifs suivants :

1. L'acquisition de la formation de base par des personnes en emploi ;
2. L'amélioration de la connaissance du français chez les travailleuses et les travailleurs issus de l'immigration ;
3. Le soutien au transfert intergénérationnel des compétences par la mise à contribution des travailleuses et des travailleurs expérimentés (récemment retraités ou en emploi) au développement des compétences en entreprise ;
4. Le soutien à la reconnaissance des compétences et des acquis des personnes en emploi ;
5. Le soutien à l'implantation des stratégies d'apprentissage du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, plus précisément du Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) lorsque le crédit d'impôt provincial ne peut s'appliquer.

Pour y avoir accès, les entreprises admissibles doivent s'adresser au bureau d'Emploi-Québec de leur région.



Une nouvelle approche

Ces nouveaux programmes sont structurés de façon à privilégier une approche de soutien à la résolution de problèmes axée sur l'atteinte des résultats recherchés par les entreprises. Ainsi, les promoteurs admissibles aux programmes de subvention du Fonds déposent des projets, qui seront appréciés en fonction de leur pertinence et de leur efficacité quant à l'atteinte des résultats.

Dans ce contexte, les conseillères et les conseillers de la Direction du soutien au développement de la main-d'œuvre (DSDMO) ont été amenés à utiliser un cadre d'analyse souple comportant des critères d'admis-

sibilité et des balises. Leur recommandation de financement est fondée sur l'appréciation de la problématique énoncée et sur l'évaluation des solutions proposées. De plus, elle est documentée sur la base de diverses consultations auprès d'intervenantes et d'intervenants du marché du travail, concernant l'intérêt, la qualité et la viabilité du projet. Les analystes agissent dans un contexte de transparence et de service-conseil avec les promoteurs. Autant les conseillères et les conseillers de la DSDMO que celles et ceux d'Emploi-Québec mettent de l'avant cette approche-client, la concertation et l'atteinte de résultats.



LA COMMISSION A MAINTENU POUR 2009-2010 :

Le Programme de subvention à la recherche appliquée :

Le Programme de subvention à la recherche appliquée vise à soutenir la réalisation de projets de recherche appliquée sur les conditions facilitant la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs de la loi sur les compétences, les pratiques qui en découlent et l'élaboration d'axes de recherche sur la formation de la main-d'œuvre revêtant une importance stratégique sur les plans économique, social et technologique.

Ce programme s'adresse aux chercheuses et aux chercheurs, aux institutions universitaires québécoises ainsi qu'aux organismes de recherche privés et publics.

Depuis 2008-2009, la Commission a convenu d'accorder la plus grande part du budget de ce programme aux appels de propositions spécifiques afin d'augmenter l'adéquation entre ses intérêts, ses besoins et les recherches produites.

Le Soutien aux entreprises à risque de ralentissement économique (SERRÉ) :

En 2008-2009, les membres de la Commission avaient mis sur pied un programme original, le SERRÉ, dans le but d'atténuer les incidences de la baisse des activités dans les entreprises touchées par le ralentissement économique. Durant l'exercice financier 2009-2010, la Commission a affecté des sommes supplémentaires au SERRÉ, étant donné l'importance des besoins des entreprises et du succès remporté par ce programme. Les détails de ce programme sont présentés à la page 35.

Les initiatives de la Commission :

Les initiatives de la Commission lui permettent de contribuer aux projets qu'elle a retenus en faveur d'interventions ciblées de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre dans des secteurs porteurs ou en difficulté.

Soulignons que les projets soumis par une ou un membre de la Commission dans le cadre de ce programme sont analysés par un comité d'expertes et d'experts externes, qui fait ses recommandations à la Commission.

En 2009-2010, la Commission a décidé de soutenir les initiatives suivantes, pour un montant total de 2 046 602 \$¹³:

- Pour la campagne de publicité *Tout pour réussir*, un soutien financier de 375 000 \$ a été accordé, en complément à celui qu'Emploi-Québec et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) lui ont alloué.
 - À l'occasion de la 8^e Semaine québécoise des adultes en formation, un soutien financier de 282 000 \$ a été accordé à l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICEA), en complément à celui qu'Emploi-Québec et le MELS lui ont alloué. Un montant de 20 000 \$ a été alloué directement, à chacune des 17 tables régionales de coordination (pour un total de 340 000 \$).
 - Une subvention de 200 000 \$ a été accordée aux Manufacturiers et exportateurs du Québec pour le projet Portes ouvertes des manufacturiers, qui est un complément direct de la campagne *Tout pour réussir*.
 - Un soutien financier de 137 080 \$ a été accordé au Conseil du patronat du Québec inc. pour la réalisation d'un sondage d'opinion visant à évaluer l'impact du Règlement sur l'exemption applicable aux titulaires d'un certificat de qualité des initiatives de formation. Ce sondage a été effectué à l'intention des entreprises titulaires d'un certificat de qualité des initiatives de formation (CQIF) et de celles rencontrées lors des séances d'information sur le CQIF qui n'ont pas déposé de demande de certificat.
 - Le Centre interdisciplinaire de recherche et développement sur l'éducation permanente de l'Université de Québec à Montréal (UQAM) a mis sur pied l'Observatoire compétences-emplois, qui est un service de veille internationale et de recherche comparée, de transfert et d'échanges sur la formation continue, le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre. Un soutien financier de 260 000 \$ a été accordé à l'UQAM à cet égard.
 - Un soutien financier de 449 772 \$ a été accordé à la Confédération des syndicats nationaux pour qu'elle puisse former les syndicats du secteur privé sur les nouvelles réalités de la formation de la main-d'œuvre au Québec sur la base de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre et des règlements qui en découlent.
 - La Fédération des chambres de commerce du Québec a reçu un soutien financier de 224 125 \$ pour l'organisation, en collaboration avec l'ICÉA, de sessions d'information et d'ateliers de formation qui feront découvrir aux gens d'affaires des PME l'importance de la formation continue.
 - Une somme de 118 625 \$ a été répartie entre 12 organisations membres de la Commission pour défrayer les coûts liés à leur participation aux groupes de travail de la Commission.
- La répartition détaillée des sommes investies afin de soutenir les initiatives de la Commission se trouve à la page 27.



¹³ Le montant total est de 2 104 602 \$. Cependant, un montant de 58 000 \$ a été remboursé au Fonds par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le contexte de l'entente avec l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes pour l'organisation de la Semaine québécoise des adultes en formation.

L'affectation des ressources du Fonds en 2009-2010

AFFECTATION DES RESSOURCES EN 2009-2010 DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Programmes	Affectation
Soutien aux promoteurs collectifs pour le développement de la main-d'œuvre	11,7 M\$
Soutien régionalisé aux entreprises pour le développement de la main-d'œuvre	9,0 M\$ ¹⁴
Programme de subvention à la recherche appliquée	1,0 M\$
Les initiatives de la Commission	2,0 M\$ ¹⁵
Frais de gestion associés à l'application de la Loi	1,9 M\$
Frais de gestion associés au traitement des demandes de subvention du Fonds et à la gestion budgétaire et financière du Fonds	2,4 M\$
TOTAL	28,0 M\$

14 Ce montant inclut 3 millions de dollars destinés à la francisation des personnes à l'emploi d'entreprises de l'Île-de-Montréal dans un effort particulier du gouvernement du Québec et de la Commission pour soutenir cet objectif.

15 Un montant maximal de 120 000\$ est réservé au soutien lié aux activités du Groupe de travail sur la loi sur les compétences et son Fonds ainsi que celui sur l'apprentissage en milieu de travail et sur l'intervention sectorielle.

Les résultats

Demandes admissibles reçues et subventions accordées en 2008-2009 et en 2009-2010 pour les programmes de subvention courants

Exercice financier	Nombre de projets subventionnés	Subventions accordées ¹⁶ (M\$)	Charges aux états financiers ¹⁷ (M\$)
2009-2010	347	19	57
2008-2009	479	16	15

Le tableau ci-dessus indique qu'en 2009-2010 la DSDMO a accordé 19 millions de dollars pour la réalisation de 347 projets admissibles se rapportant aux quatre programmes de subvention courants¹⁸. Les 347 projets acceptés sont présentés par programme au tableau suivant.

L'augmentation des subventions accordées malgré une diminution d'un peu plus du quart des projets acceptés s'explique par :

- la disparition du programme Développement des compétences en entreprise, qui suscitait plusieurs projets demandant peu de financement (moins de 50 000 \$ par projet en moyenne) ;
- la mise en œuvre du programme Soutien aux promoteurs collectifs pour le développement de la main-d'œuvre, qui entraînait moins de demandes, mais vise des projets de plus grande envergure (près de 150 000 \$ par projet en moyenne).

¹⁶ Les montants de cette colonne comprennent les sommes accordées, en vertu du programme Intervention régionale, aux fournisseurs de services appartenant au réseau du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

¹⁷ Ce montant comprend les subventions aux employeurs, dont font partie les subventions du programme SERRÉ (page 59 à 70), de même que les subventions rattachées aux Initiatives d'innovation en matière de compétences en milieu de travail. Voir les états financiers vérifiés aux pages 39 à 49.

¹⁸ Les résultats du programme Soutien aux entreprises à risque de ralentissement économique (SERRÉ) sont présentés séparément de ceux des programmes courants, puisque les sommes qui lui ont été affectées couvrent deux années financières.

Répartition des projets acceptés et des subventions accordées pour l'ensemble des programmes et des initiatives de la Commission pendant l'exercice financier 2009-2010 (selon le montant des subventions accordées, par ordre décroissant)

Programmes	Projets acceptés		Subventions accordées		Ressources affectées en début d'année	
	Nombre	(%)	En dollars	(%)	Pourcentage accordé/ somme affectée	(M\$)
Soutien régionalisé	224	64,6	8 675 437 ¹⁹	44,1	96,4 %	9,0
Soutien collectif	85	24,5	8 391 403	42,6	71,7 %	11,7
Initiatives de la Commission	35	10,1	2 104 602	10,7	105,2 %	2,0
Recherche appliquée	3	0,9	518 955	2,6	51,9 %	1,0
TOTAL	347	100,0	19 690 397	100,0	83,1 %	23,7

Un des effets du virage pris par les programmes de subvention du Fonds, aura été une plus grande utilisation de cette ressource par les promoteurs admissibles. Globalement, 83 % des ressources du Fonds affectées aux programmes de subvention en 2009-2010 ont été accordées, comparativement à 77 % en 2008-2009 (16 millions de dollars accordés par rapport à 20,7 millions de dollars affectés).

C'est avec le nouveau programme Soutien aux promoteurs collectifs pour le développement de la main-d'œuvre que l'effet a été le plus marqué. De fait, 71,7 % des sommes allouées ont été accordées, alors que seulement 49 % des ressources affectées en 2008-2009 aux programmes Intervention sectorielle et Mutuelles de formation réunis avaient été accordées, et ce, malgré l'allègement de certains critères approuvés par la Commission en cours d'année en vue d'intensifier le niveau d'engagement des programmes de subvention.

Le tableau de la page suivante présente bien l'importance de la réponse des comités sectoriels de main-d'œuvre principalement et des mutuelles de formation à la nouvelle approche mise de l'avant par la Commission pour l'élaboration et la mise en œuvre de ses programmes de subvention. En effet, si on compare le nombre de projets acceptés et les subventions accordées en 2009-2010 dans le cadre du programme Soutien aux promoteurs collectifs pour le développement de la main-d'œuvre, à ce qui a été fait au cours des deux années précédentes dans le cadre des programmes Intervention sectorielle et Mutuelles de formation regroupés, on constate une augmentation de près de 200 % du nombre de projets acceptés et de plus de 200 % en ce qui a trait aux subventions accordées.

¹⁹ Cette somme inclut un montant de 4 190 013\$ représentant 54 ententes signées avec des fournisseurs de services afin de défrayer les coûts de formation relatifs aux 224 ententes conclues avec des entreprises dans le cadre du programme Soutien régionalisé aux entreprises pour le développement de la main-d'œuvre (voir page 30).

Répartition des projets admissibles, reçus et acceptés, et des subventions accordées en 2009-2010 pour le soutien aux promoteurs collectifs et en 2007-2008 et 2008-2009 pour les programmes intervention sectorielle et mutuelles de formation

	2007-2008*	2008-2009*	2009-2010**
Subventions demandées	3 172 759\$	4 170 499\$	10 407 584\$
Subventions accordées	2 480 555\$	2 738 521\$	8 391 403\$
Projets reçus	34	35	98
Projets acceptés	29	30	85

* Données regroupées des programmes Intervention sectorielle et Mutuelles de formation.

** Données du programme Soutien aux promoteurs collectifs pour le développement de la main-d'œuvre.

Répartition des projets traités et acceptés, et des subventions accordées en 2009-2010 pour le soutien aux promoteurs collectifs selon les types de promoteurs

Type de promoteurs	Projets acceptés		Projets subventionnés	
	Nombre	(%)	Montant (\$)	(%)
Comité sectoriel de main-d'œuvre (CSMO)	67	78,8	5 434 560	64,8
Comité d'intégration et de maintien en emploi (CIME)	1	1,2	21 625	0,3
Mutuelle de formation	4	4,7	523 899	6,2
Association d'employeurs	2	2,4	934 340	11,1
Association de travailleuses et de travailleurs	4	4,7	742 580	8,8
Table sectorielle ou organisme paritaire	1	1,2	162 151	1,9
Autres*	6	7,1	572 248	6,8
TOTAL	85	100,0	8 391 403	100,0

* Six projets acceptés en 2008-2009 pour lesquels le dernier versement a été réalisé en 2009-2010.

Les comités sectoriels de main-d'œuvre, les comités d'intégration et de maintien en emploi et les mutuelles de formation qui étaient admissibles aux programmes de subvention du Fonds par le passé. C'est ce qui explique qu'ils constituent les promoteurs ayant déposé la majorité des demandes de subvention dans le cadre de ce nouveau programme. Consciente qu'une telle situation se produirait dans la première année d'implantation, la DSDMO a mis en œuvre une stratégie de promotion en vue de faire connaître le nouveau programme aux promoteurs collectifs nouvellement admissibles aux ressources du Fonds, soit les associations d'employeurs et celles de travailleuses et de travailleurs.

Par ailleurs, il importe de souligner que la nouvelle approche d'accompagnement en soutien à la résolution de problèmes a répondu aux attentes des comités sectoriels, tout particulièrement, et a incité ces derniers à recourir davantage aux ressources du Fonds. Rappelons à cet égard qu'en 2008-2009 seulement 2,5 millions de dollars ont été accordés dans le cadre du programme Intervention sectorielle et 1,4 million de dollars en 2007-2008.

Répartition des projets traités et acceptés, et des subventions accordées en 2009-2010 pour le soutien aux promoteurs collectifs selon les objectifs du programme

Objectifs du programme Soutien aux promoteurs collectifs pour le développement de la main-d'œuvre	Projets acceptés		Projets subventionnés	
	Nombre	(%)	Montant (\$)	(%)
1. Acquisition de la formation de base	–	–	–	–
2. Amélioration de la connaissance du français chez les travailleuses et les travailleurs issus de l'immigration	3	3,5	691 397	8,2
3. Soutien au transfert intergénérationnel des compétences au sein des entreprises par la mise à contribution des travailleuses et des travailleurs expérimentés	1	1,2	299 340	3,6
4. Soutien au développement et à la reconnaissance des compétences des personnes en emploi	45	52,9	5 146 874	61,3
5. Soutien du maintien en emploi et de la mobilité de la main-d'œuvre en facilitant l'obtention de certificats de qualification	–	–	–	–
6. Soutien au développement structurel de la formation au sein des entreprises	5	5,9	441 544	5,3
7. Consolidation de l'intervention des comités sectoriels de main-d'œuvre en faveur du développement structurel de la formation au sein des entreprises	25	29,4	1 240 000	14,8
Autres*	6	7,1	572 248	6,8
TOTAL	85	100,0	8 391 403	100,0

* Cette ligne correspond à six projets acceptés en 2008-2009 dont le dossier a dû être rouvert en 2009-2010 pour permettre un dernier versement de la subvention.

Notons que 61 % des subventions accordées l'ont été pour soutenir le développement et la reconnaissance des compétences des personnes en emploi. Considérant que cet objectif du programme vise, entre autres, la mise en œuvre du Cadre par les comités sectoriels de main-d'œuvre, ce résultat est en concordance avec les données du tableau précédent démontrant que ces derniers ont déposé le plus grand nombre de demandes au Fonds. C'est dire également tout le soutien que le Fonds accorde au Cadre car près de 75 % des projets subventionnés relativement à cet objectif du

programme concernent la mise en œuvre du Cadre, tant sur le plan de l'élaboration des normes professionnelles que sur celui de leur promotion et de leur implantation dans les milieux de travail.

On constate également que 25 des 30 comités sectoriels de main-d'œuvre ont saisi l'occasion offerte par le programme de consolider leur intervention dans les entreprises par l'embauche d'une coordonnatrice ou d'un coordonnateur de la formation.

**Répartition des projets traités et acceptés, et des subventions accordées en 2009-2010
pour le soutien régionalisé aux entreprises selon les objectifs du programme**

Objectifs du programme	Entreprises				Fournisseurs de services ²⁰				Total par objectif (\$)
	Projets acceptés		Subventions accordées		Ententes signées		Subventions accordées		
	Nombre	(%)	(\$)	(%)	Nombre	(%)	(\$)	(%)	
1. Acquisition de la formation de base	54	24,1	1 201 243	26,8	30	55,6	2 174 201	51,9	3 375 444
2. Amélioration de la connaissance du français chez les travailleuses et les travailleurs issus de l'immigration	145	64,7	2 572 399	57,3	15	27,8	1 899 692	45,3	4 472 091
3. Transfert intergénérationnel des compétences par la mise à contribution des travailleuses et des travailleurs expérimentés	12	5,4	389 765	8,7	2	3,7	27 925	0,7	417 690
4. Reconnaissance des compétences et des acquis des personnes en emploi	11	4,9	285 867	6,4	7	12,9	88 195	2,1	374 062
5. Implantation des stratégies d'apprentissage du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences	2	0,9	36 150	0,8	–	–	–	–	36 150
TOTAL	224	100,0	4 485 424	100,0	54	100,0	4 190 013	100,0	8 675 437

Soulignons que 65 % des projets acceptés visent l'amélioration de la connaissance du français chez les travailleuses et les travailleurs issus de l'immigration. Ce résultat témoigne de l'effort particulier du gouvernement du Québec et de la Commission pour encourager les employeurs de l'Île-de-Montréal à franciser leur main-d'œuvre. En ce qui concerne la Commission, cet effort s'est traduit par l'ajout de 3 millions de dollars, destinés à la francisation, au budget consenti à la région de l'Île-de-Montréal dans le cadre du programme Soutien régionalisé aux entreprises pour le développement de la main-d'œuvre, contribuant ainsi à l'intégration socioéconomique des personnes immigrantes à la société québécoise.

Par ailleurs, sous l'angle du nombre d'employées et d'employés formés, le programme a permis de toucher un nombre équivalent de personnes en francisation et en formation de base, soit 1 606 et 1 667 respectivement.

Au total, 3 533 travailleuses et travailleurs ont bénéficié des subventions du Fonds dans le cadre de ce programme, pour un coût moyen de 2 456 \$ par personne.

²⁰ Dans le cadre du programme Soutien régionalisé aux entreprises pour le développement de la main-d'œuvre, il est pratique courante de défrayer les coûts de formation liés aux demandes des entreprises au moyen d'ententes de service avec des fournisseurs appartenant au réseau du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Notons que plus d'une entreprise peuvent être liées à une même entente de service.

**Répartition par région des projets admissibles, reçus et traités,
et des subventions accordées en 2009-2010 pour le soutien régionalisé aux entreprises**

Régions administratives	Entreprises				Fournisseurs de services ²¹		Total/région	
	Projets acceptés		Subventions accordées		Ententes signées	Subventions accordées	(\$)	(%)
	Nombre	(%)	(\$)	(%)	Nombre	(\$)		
1. Bas-Saint-Laurent	4	1,8	138 899	3,1	–	–	138 899	2,0
2. Saguenay–Lac-Saint-Jean	9	4,0	181 765	4,0	4	89 334	271 099	3,0
3. Capitale-Nationale	15	6,7	145 868	3,2	4	166 700	312 568	4,0
4. Mauricie	2	0,9	125 127	2,8	–	–	125 127	1,0
5. Estrie	8	3,6	346 852	7,7	8	214 521	561 373	6,0
6. Île-de-Montréal	96	42,9	1 986 548	44,3	12	2 822 000	4 808 548	55,0
7. Outaouais	2	0,9	2 784	0,1	3	5 375	8 159	0,1
8. Abitibi-Témiscamingue	8	3,6	49 286	1,1	1	23 775	73 061	1,0
9. Côte-Nord	1	0,4	20 107	0,4	–	–	20 107	0,2
10. Nord-du-Québec	2	0,9	75 540	1,7	–	–	75 540	1,0
11. Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1	0,4	64 889	1,4	–	–	64 889	1,0
12. Chaudière-Appalaches	4	1,8	114 031	2,5	4	97 493	211 524	2,0
13. Laval	16	7,1	63 779	1,4	2	411 750	475 529	5,0
14. Lanaudière	6	2,7	184 224	4,1	3	37 450	221 674	3,0
15. Laurentides	15	6,7	269 184	6,0	–	–	269 184	3,0
16. Montérégie	19	8,5	541 802	12,1	12	316 665	858 467	10,0
17. Centre-du-Québec	16	7,1	174 739	3,9	1	4 950	179 689	2,0
TOTAL	224	100,0	4 485 424	100,0	54	4 190 013	8 675 437	100,0

Chaque année, les ressources du Fonds affectées au volet régionalisé des programmes de subvention sont réparties entre les 17 régions du Québec en fonction du nombre d'entreprises assujetties à la loi sur les compétences. À deux reprises dans l'année, cette répartition est réajustée selon les subventions accordées et les projets en traitement. Le tableau ci-dessus reflète cette répartition.

Notons que 55 % des subventions ont été accordées à des entreprises de l'Île-de-Montréal, afin notamment de répondre à l'ampleur particulière des besoins de cette région en matière de francisation, compte tenu de la relative concentration qu'on y retrouve en termes de travailleuses et travailleurs issus de l'immigration.

²¹ Dans le cadre du programme Soutien régionalisé aux entreprises pour le développement de la main-d'œuvre, il est pratique courante de défrayer les coûts de formation liés aux demandes des entreprises au moyen d'ententes de service avec des fournisseurs appartenant au réseau du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Notons que plus d'une entreprise peuvent être liées à une même entente de service.

Autres résultats des programmes de subvention

Cette section fait suite au rapport de 2009 du Vérificateur général, dans lequel ce dernier recommandait d'évaluer régulièrement les programmes du Fonds pour être en mesure de fournir plus d'information sur les effets et l'efficacité des services et des subventions aux entreprises.

Principaux résultats marquant la fin du Programme de formation de la main-d'œuvre en emploi (promoteurs individuels), qui a eu cours de 1999-2000 à 2005-2006

Programme structuré autour de cinq objectifs :

- la détermination des besoins de formation ;
- la formation de formatrices et de formateurs ;
- la tenue d'activités de formation ;
- l'évaluation et le suivi des activités de formation ;
- l'intervention auprès des clientèles particulières.

Résultats en six ans

- Projets réalisés : **5 763**
- Subventions accordées : **146 897 474 \$**

C'est à l'objectif portant sur la tenue d'activités de formation que se rattachent le plus grand nombre de projets et le montant le plus important de subventions.

Le programme a pris fin en 2006 pour être remplacé par le Programme de développement des compétences en entreprise aussi financé et géré par le Fonds. Depuis le 1^{er} avril 2009, le seul programme destiné aux entreprises individuelles est administré dans les régions par Emploi-Québec, afin de mieux répondre aux besoins des entreprises visées, et il est toujours financé par le Fonds.

RÉPARTITION DES PROJETS ET DES SUBVENTIONS SELON LES OBJECTIFS DU PROGRAMME

Résultats de 1999-2000 à 2005-2006

Objectifs	Projets		Subventions accordées		Subventions versées (\$)	Subventions versées / accordées (%)	Coût moyen par projet (\$)
	Nombre	(%)	(\$)	(%)			
Détermination des besoins de formation	1 618	28,1	38 056 303	21,6	34 223 810	89,9	21 152
Formation de formatrices et de formateurs	839	14,6	12 145 473	6,9	10 295 782	84,8	12 271
Tenue d'activités de formation	2 984	51,8	118 514 114	67,2	95 482 914	80,6	31 998
Évaluation et suivi des activités de formation	311	5,4	6 937 363	3,9	6 091 353	87,8	19 586
Intervention auprès des clientèles particulières	11	0,2	804 154	0,5	803 615	99,9	73 056
TOTAL	5 763	100,0	176 457 408	100,0	146 897 474	83,2	25 490

FAITS SAILLANTS DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES DE SUBVENTION DU FONDS (INTERVENTION INDIVIDUELLE ET INTERVENTION REGROUPÉE)²²

Aucune étude des effets et répercussions de ces programmes n'avait encore été effectuée auparavant. La Commission a fait évaluer²³ deux programmes afin de mieux connaître leurs effets.

Ces évaluations ont été effectuées en réponse aux recommandations du Vérificateur général pour optimiser les services aux entreprises.

L'évaluation a porté sur:

- la mise en œuvre des projets de formation dans les entreprises ou dans les regroupements;
- la pertinence des projets;
- l'appréciation des effets des projets.

Le programme de l'**intervention individuelle** permettait de soutenir la réalisation de projets répondant aux besoins de formation de la main-d'œuvre en emploi dans des entreprises données. Ces projets portaient sur les types d'activité suivants :

- la détermination des besoins de formation du personnel en emploi;
- la formation de compagnes et compagnons et de formatrices et formateurs internes dans l'entreprise;
- la réalisation d'activités de formation du personnel en emploi;
- l'évaluation et le suivi des activités de formation;
- l'adaptation des activités et du matériel pédagogique pour des clientèles particulières.

²² Évaluation de deux programmes de subvention pour la formation de la main-d'œuvre en emploi (intervention individuelle et intervention regroupée) – Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, Direction de l'évaluation, Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, novembre 2009.

²³ Le taux de réponse aux différents sondages est relativement faible et commande la prudence dans l'interprétation des résultats. Étant donné le temps écoulé entre les activités de formation (2005-2006) et la tenue des entrevues (hiver 2009), la mémoire des faits liés à ces formations des employeurs et du personnel peut aussi constituer une limite. Toutefois, le nombre total d'entrevues réalisées permet un niveau d'analyse intéressant.

Le programme de l'**intervention regroupée** visait à répondre à des besoins de formation partagés par plusieurs entreprises et soutenait la tenue d'activités communes pour les entreprises faisant partie d'un regroupement donné. Il favorisait la mise en œuvre de projets ayant des effets multiplicateurs et à large portée.

Les montants versés en subventions et le nombre d'entreprises ou de regroupements 2005-2006

Programme	Montants versés	Nombre d'entreprises ou de regroupements
Intervention individuelle	36,9 M\$	882
Intervention regroupée	9,9 M\$	42

Principaux résultats (intervention individuelle et intervention regroupée)

- Près des deux tiers des organisations sondées avaient un plan de formation en 2006 et la majorité des projets subventionnés étaient inscrits dans ce plan.
- Le programme de l'intervention regroupée a attiré significativement plus d'organismes dont la masse salariale était de moins d'un million de dollars (73 %), comparativement à l'autre programme (48 %). Les secteurs de l'enseignement, de la santé et des sciences sociales, du commerce et de l'hébergement et de la restauration étaient les plus présents (65 %).
- Le degré de satisfaction envers le projet de formation était élevé chez les employeurs (99 %) comme chez le personnel (98 %).
- Selon la grande majorité des employeurs et des employées et employés, la formation augmente les compétences du personnel ainsi que le rendement au travail.

Les consultants externes semblent jouer un rôle majeur dans le développement des projets de formation.

La présence d'un regroupement semble aider les entreprises à réaliser le projet tel que prévu. Le degré de satisfaction générale envers le déroulement du projet est d'ailleurs significativement plus élevé dans les entreprises de l'intervention regroupée que dans celles de l'intervention individuelle.

Le programme SERRÉ

Soutien aux entreprises à risque de ralentissement économique

En novembre 2008, la situation économique incitait la Commission à innover en offrant aux entreprises touchées par la crise l'occasion d'utiliser la réduction des heures de travail pour développer les compétences de leur personnel. Cette innovation allait relever des conseillères et des conseillers aux entreprises d'Emploi-Québec et de la DSDMO. Ce programme a été créé en réponse à une situation de crise : une réponse rapide à des besoins immédiats avec une mesure simple.

Les conseillères et les conseillers aux entreprises d'Emploi-Québec ont décelé les besoins, répondu aux attentes des employeurs et fait connaître le programme SERRÉ. Ils étaient les mieux placés pour déceler les entreprises victimes de la crise économique. Le SERRÉ est vite devenu populaire auprès des employeurs, car il était considéré comme une solution simple et efficace. En effet, les décisions relatives à l'octroi des subventions étaient prises localement par les conseillères et les conseillers d'Emploi-Québec pour les projets d'un montant de 100 000\$ et moins²⁴.

Le succès du programme SERRÉ a fait en sorte que le budget prévu initialement a été augmenté à quelques reprises pour un montant totalisant 78,4 millions de dollars. La collaboration d'Emploi-Québec a été des plus appréciée pour la mise en œuvre de ce programme.

Budget initial de la Commission (décembre 2008) :	25 M\$
Ajout du gouvernement du Québec : (avec le Pacte pour l'emploi Plus)	25 M\$
Ajout de la Commission (juil. 2009) :	7,5 M\$
Ajout de la Commission (oct. 2009) :	20,9 M\$
Budget total :	78,4 M\$²⁵

Les entreprises qui pouvaient bénéficier du programme étaient des entreprises touchées par le ralentissement des activités de leur secteur et qui, autrement, auraient procédé à des réductions d'heures de travail ou à des mises à pied temporaires, et ce :

- sans égard à la masse salariale ;
- sans égard au secteur d'activité économique, mais en accordant la priorité au secteur manufacturier.

De plus, cette sélection était :

- sans égard au poste occupé (exemples de catégories d'emploi : chef d'équipe, contremaître ou ouvrière peu scolarisée ou ouvrier peu scolarisé).



²⁴ Les subventions d'un montant de plus de 100 000 \$ étaient approuvées par la Commission des partenaires du marché du travail.

²⁵ Dont 2,4 millions de dollars pour les frais de gestion d'Emploi-Québec.

RÉSULTATS DU SERRÉ

Le programme ayant débuté le 1^{er} décembre 2008 a pris fin le 31 mars 2010. En voici les résultats :

Projets autorisés :	1 192 \$
Entreprises subventionnées :	1 092 \$
Salariées et salariés visés :	27 829 \$
Subventions accordées :	68 445 105 \$

Les projets portaient principalement sur la formation interne spécifique (1 157 projets sur 1 192) s'adressant aux travailleuses et aux travailleurs en production et dans de multiples secteurs d'activité économique. Le secteur de la fabrication (industries des produits en matière plastique, industries du papier et des produits en papier, meubles, béton préparé, etc.) a été le plus actif avec 56,3 % des projets (671 sur 1 192) et 59,8 % des sommes allouées (40 894 529 \$ sur 68 445 105 \$).

ÉVALUATION DU PROGRAMME

La Direction de l'évaluation du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) a effectué une évaluation des effets à court terme du programme SERRÉ.

Les résultats permettent de constater une perception très positive des employeurs relativement au programme SERRÉ :

- 98 % des entreprises disent avoir atteint leurs objectifs entièrement ou en bonne partie et 99 % se déclarent plutôt ou très satisfaites du programme.
- 94 % des employées et employés formés ont été maintenus en emploi après la formation, dont 28 % à temps réduit.
- 98 % des entreprises indiquent avoir l'intention de continuer à offrir de la formation à leurs employées et employés dans l'avenir.

Les résultats provenant du sondage des employées et employés ayant participé aux activités de formation vont dans le même sens :

- 99 % taux global de satisfaction.
- 94 % des employées et employés estiment avoir accru leurs compétences
- À la fin de la formation, 88 % des employées et employés ont déclaré avoir réintégré leur emploi à temps plein et 9 % à temps réduit (incluant le programme fédéral de Travail partagé).

Les résultats de l'évaluation auprès de représentantes et de représentants d'entreprises indiquent que le programme SERRÉ est fortement apprécié et qu'il contribue au maintien en emploi et au développement des compétences en période de ralentissement économique. Le programme a aussi permis à plusieurs entreprises de prendre conscience de l'importance de la formation de même que de leur intérêt à poursuivre les efforts en matière de développement des compétences de leur personnel. Ainsi, la Commission envisage de tableur sur ces résultats, de concert avec Emploi-Québec, pour poursuivre son soutien à la qualification de la main-d'œuvre.

L'administration de la loi sur les compétences et du Fonds

Comme chaque année, les états financiers vérifiés²⁶ sont intégrés au présent rapport. Ils rendent compte de la situation financière du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, et présentent les produits et les charges liés à la gestion du Fonds et à l'application de la loi sur les compétences.

LES PRODUITS ET LES CHARGES

Les produits du Fonds proviennent des cotisations nettes des employeurs (voir la note 3 complémentaire aux états financiers), remises par le ministère du Revenu du Québec, de contributions des gouvernements du Canada et du Québec, de droits et de frais²⁷, ainsi que d'intérêts.

Les charges sont essentiellement liées aux frais de gestion associés à l'application de la Loi et à l'administration des subventions ainsi qu'aux frais de perception des cotisations des employeurs. L'exercice qui a pris fin le 31 mars 2010 fait état d'un excédent cumulé en début d'exercice de 96,4 millions de dollars, alors que le solde à la fin de l'exercice était de 79,5 millions de dollars. Les produits représentent 43,8 millions de dollars et les charges totalisent 60,7 millions de dollars, générant un déficit annuel d'exploitation de 16,9 millions de dollars, comparativement à un excédent de 13,3 millions de dollars pour l'exercice 2008-2009.

Le déficit s'explique essentiellement par une augmentation des subventions versées dans le cadre du programme SERRÉ, et ce, en tenant compte de la contribution du gouvernement du Québec de 12,5 millions de dollars pour 2009-2010.

De plus, les revenus d'intérêt pour l'exercice 2009-2010 totalisent 221 milliers de dollars, soit une diminution de 1,7 million de dollars par rapport à l'exercice 2008-2009. Les faibles rendements découlent de la crise économique mondiale et des faibles taux d'intérêts. En outre, on remarque que le titre de placement à court terme utilisé ne s'avère pas aussi rentable qu'à l'exercice précédent. La Commission a proposé certaines modifications au Règlement sur les placements du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre afin de maintenir la sécurité du capital investi tout en permettant l'atteinte d'un rendement qui soit le plus élevé possible. Ces modifications seront soumises à l'approbation du gouvernement, en vertu de l'article 22, au printemps 2010.

²⁶ Les états financiers vérifiés sont présentés aux pages 39 à 49.

²⁷ Il s'agit des frais exigibles liés au traitement des demandes d'agrément et de reconnaissance à titre de mutuelle de formation, de même qu'à l'émission de certificats de qualité des initiatives de formation ou d'activités admissibles.

LES EFFECTIFS AUTORISÉS

Pour l'exercice 2009-2010, les effectifs autorisés pour l'administration de la Loi sur les compétences et la gestion du Fonds étaient l'équivalent de 56 employées ou employés à temps complet²⁸, dont 34 affectés à la Direction du soutien au développement de la main-d'œuvre, quatre à d'autres unités centrales du Ministère et 18 répartis dans les directions régionales d'Emploi-Québec.

LES FRAIS D'ADMINISTRATION DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES ET DE GESTION DU FONDS

Pour l'année 2009-2010, les états financiers du Fonds montrent des frais de gestion de 3,3 millions de dollars (composés à 94,8 % de salaires) pour les frais d'administration associés à l'application de la Loi et à l'administration des subventions du Fonds. Les frais de perception des cotisations des employeurs (0,6 million de dollars) sont sensiblement identiques à ceux de l'année 2008-2009. En effet, c'est le ministre du Revenu du Québec qui a la responsabilité de gérer la déclaration annuelle de chaque employeur assujéti à la Loi et, le cas échéant, de percevoir les sommes non investies en formation et de les verser au Fonds.

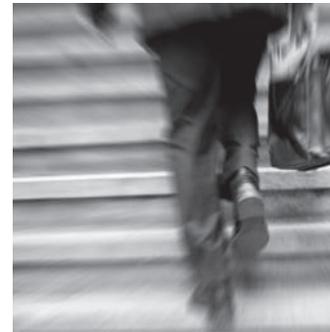
Les frais de gestion totaux (3,9 millions de dollars) associés à l'administration de la Loi (incluant les frais de perception des cotisations des employeurs) sont imputés à deux grandes catégories d'activités :

- Les frais de gestion associés à l'application de la Loi (48,8 % des charges totales) ;
- Les frais de gestion associés à l'administration des subventions (51,2 % des charges totales).

²⁸ L'équivalent temps complet (ETC) est une unité de mesure qui représente le travail d'une personne à temps complet pendant une année.

États financiers

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010



Rapport de la direction	40
Rapport du vérificateur	41
États financiers	
– Résultats et excédent cumulé	42
– Bilan	43
– Notes complémentaires	44

Rapport de la direction

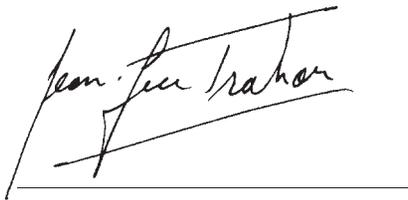
Les états financiers du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre ont été dressés par la direction du Fonds, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. L'information financière contenue ailleurs dans le rapport d'activité est conforme avec ces états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du Fonds reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires du Fonds conformément aux lois et règlements qui le régissent et elle a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification de même que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction du Fonds pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président de la Commission des partenaires du marché du travail,

A handwritten signature in black ink, reading "Jean-Luc Trahan". The signature is written in a cursive style and is positioned above a horizontal line.

JEAN-LUC TRAHAN

Montréal, le 28 juillet 2010

Rapport du vérificateur

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre au 31 mars 2010 et l'état des résultats et de l'excédent cumulé de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2010, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



Renaud Lachance FCA auditeur

RENAUD LACHANCE, FCA AUDITEUR

Québec, le 28 juillet 2010

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

(en milliers de dollars)

	2010	2009
PRODUITS		
Cotisations des employeurs	28 296	27 932
Intérêts	221	1 917
Contribution du gouvernement du Canada (note 3)	1 808	1 156
Contribution du gouvernement du Québec (note 4)	12 500	–
Droits et frais	956	1 023
	43 781	32 028
CHARGES		
Subventions aux employeurs (note 5)	14 827	11 661
Subventions du programme <i>Soutien aux entreprises à risque de ralentissement économique</i>	40 137	1 779
Subventions Initiative d'innovation en matière de compétences en milieu de travail	1 840	1 521
Frais de gestion (note 6)	3 323	3 242
Frais de perception des cotisations	569	552
	60 696	18 755
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(16 915)	13 273
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	96 369	83 096
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	79 454	96 369

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

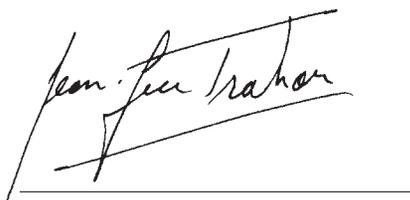
BILAN AU 31 MARS 2010

(en milliers de dollars)

	2010	2009
ACTIF		
À court terme		
Avance au Fonds consolidé du revenu (note 7)	4 040	1 008
Placements (note 8)	56 747	70 188
Cotisations des employeurs à recevoir	24 373	26 619
Créances (note 9)	1 167	880
Frais payés d'avance	-	304
	86 327	98 999
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus	6 873	2 630
EXCÉDENT CUMULÉ	79 454	96 369
	86 327	98 999
ENGAGEMENTS (note 11)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le président de la Commission des partenaires du marché du travail,



JEAN-LUC TRAHAN

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES, 31 MARS 2010

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

1. CONSTITUTION ET OBJET

La *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre* (L.R.Q., c. D-7.1) a été modifiée le 8 juin 2007 par le projet de loi n° 5, *Loi modifiant la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre et d'autres dispositions législatives*, devenant ainsi la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*. Ainsi, le Fonds national de la formation de la main-d'œuvre a été remplacé par le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, ci-après nommé « Fonds », qui est constitué par cette loi. Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale est chargé de l'administration du Fonds. En vertu de l'article 3 de l'entente intervenue le 12 février 2008 entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Commission des partenaires du marché du travail et de l'article 7.1 de la *Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail*, l'administration du Fonds a été déléguée à la Commission des partenaires du marché du travail.

Le Fonds a pour objet la promotion et le soutien financier ou technique des actions de développement des compétences de la main-d'œuvre et des initiatives prises en ces matières.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, le Fonds n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de leur préparation, le Fonds dresse ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. L'élaboration des états financiers exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Le seul élément pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses est celui des cotisations des employeurs. Les résultats réels pourraient différer des meilleures prévisions faites par la direction.

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait aucun renseignement supplémentaire utile pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'année financière.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES, 31 MARS 2010

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Instruments financiers

Le Fonds continue d'appliquer le chapitre 3860 Instruments financiers – information à fournir et présentation. Ainsi, le Fonds a fait le choix, en vertu de la possibilité émise par le Conseil des normes comptables en septembre 2008 pour les entités n'ayant pas une obligation publique de rendre des comptes, de ne pas appliquer les normes actuelles concernant les instruments financiers, notamment les chapitres 1530 – Résultat étendu, 3855 – Instruments financiers – comptabilisation et évaluation, 3862 – Instruments financiers – information à fournir et 3863 – Instruments financiers – présentation.

Placements

Les placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de marché.

Immobilisations

La catégorie *Équipement informatique* est comptabilisée au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur une période de trois ans.

Cotisations des employeurs

En vertu des dispositions de sa loi constitutive, tout employeur dont la masse salariale excède le montant fixé par règlement est tenu de verser au Fonds une cotisation correspondant à la différence entre un montant de participation minimale et les charges de formation admissibles pour l'année civile. Les cotisations des employeurs sont perçues par le ministre du Revenu pour le bénéfice du Fonds. Ces cotisations sont comptabilisées en fonction du montant déclaré par les employeurs pour la dernière année civile. Celles-ci demeurent sujettes à vérification et rectification. Ces rectifications sont, le cas échéant, portées aux produits de cotisations des employeurs dans l'exercice où elles sont connues.

Intérêts, droits et frais

Les intérêts, droits et frais sont constatés lorsqu'ils sont gagnés et que la mesure et le recouvrement de la contrepartie sont raisonnablement sûrs.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES, 31 MARS 2010

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Constatation des contributions

Les contributions affectées sont reportées et constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées, le cas échéant. Les contributions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'elles sont autorisées par le Fonds et que les employeurs ont satisfait les conditions d'admissibilité. Si des subventions ont été versées en trop, le recouvrement de ces subventions est porté en diminution de la charge au cours de l'exercice où elles sont recouvrées ou à recevoir.

3. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

La contribution du gouvernement du Canada est relative à l'Accord entre le gouvernement du Canada et la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) concernant l'Initiative d'innovation en matière de compétences en milieu de travail (ICMT). Selon cet accord d'une durée de trois ans et ayant débuté en 2008, le gouvernement du Canada, la CPMT et les partenaires de la CPMT financeront respectivement 64 %, 26 % et 10 % des coûts admissibles à la fin des projets. La contribution des partenaires de la CPMT ne fait pas partie des états financiers du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, compte tenu qu'ils assument directement leur contribution.

4. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

La contribution du gouvernement du Québec est relative à un accord entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la CPMT concernant le programme Soutien aux entreprises à risque de ralentissement économique (SERRÉ). Cette entente découle de l'Entente Canada-Québec sur le marché du travail (EMT), signée en 2009, et est effective pour les exercices financiers 2009-2010 et 2010-2011. Le MESS a établi sa contribution à un montant maximal de 12,5 M\$ pour chacun des exercices financiers.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES, 31 MARS 2010

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

5. SUBVENTIONS AUX EMPLOYEURS

	2010	2009
Subventions relatives à l'exercice	14 990	11 995
Ajustements de l'exercice :		
Subventions versées en trop recouvrées	(361)	(364)
Subventions versées en trop non recouvrables	198	30
	14 827	11 661

6. FRAIS DE GESTION

Comme le prévoit la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, la CPMT a limité les sommes pouvant être prises sur le Fonds à la rémunération et aux charges afférentes aux avantages sociaux et autres conditions de travail des employées et des employés affectés à l'application des chapitres II et III de la Loi. Ces sommes correspondent aux traitements et avantages sociaux de l'équivalent de 51 (52 pour 2009) employées et employés à temps complet pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2010. Ces employées et employés doivent voir à l'information, à la promotion et à l'application de la Loi et de ses règlements ainsi qu'à l'administration du Fonds.

	2010
Frais de gestion associés à l'application de la Loi	1 331
Frais de gestion associés à l'administration des subventions	1 992
	3 323

La portion des frais de gestion reçus à titre gratuit du MESS n'est pas présentée aux états financiers du Fonds.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES, 31 MARS 2010

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

7. AVANCE AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

L'avance porte intérêt au taux préférentiel réduit de 2,50 %, représentant un taux nul au 31 mars 2010 (nul pour 2009) et ne comporte aucune modalité d'encaissement.

8. PLACEMENTS

Les placements sont constitués d'acceptations bancaires échéant entre avril 2010 et octobre 2010 à des taux variant entre 0,28 % et 0,55 % (0,51 % et 0,54 % pour 2009).

9. CRÉANCES

	2010	2009
Contribution du gouvernement du Canada	881	625
Subventions aux employeurs versées en trop	88	154
Secrétariat du Conseil du trésor	183	82
Intérêts – Placements	15	18
Intérêts – Fonds consolidé du revenu	–	1
	1 167	880

10. IMMOBILISATIONS

	2010			2009
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement informatique	4	4	–	–

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES, 31 MARS 2010

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

11. ENGAGEMENTS

Le Fonds s'est engagé à supporter financièrement des projets visant à promouvoir et à soutenir des actions et des initiatives de développement des compétences de la main-d'œuvre. Le solde des engagements au 31 mars 2010 s'établit à 35 768 923 \$ (31 072 961 \$ pour 2009).

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Fonds est apparenté à tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles, à l'exception des services reçus à titre gratuit par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, lesquels sont comptabilisés à la valeur d'échange, soit à une valeur nulle. Ces opérations ne sont pas divulguées directement aux états financiers.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des actifs et passifs à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

Le Fonds gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses produits d'intérêts. La direction est d'avis que ces instruments financiers n'exposent pas le Fonds à des risques significatifs de taux d'intérêt.

14. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice courant.

ANNEXES

DESCRIPTION DES ORGANISATIONS DU RÉSEAU DES PARTENAIRES DE LA COMMISSION

LES CONSEILS RÉGIONAUX DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Les conseils régionaux des partenaires du marché du travail ont la responsabilité de définir la problématique du marché du travail dans leur région et d'élaborer un plan d'action régional en matière de main-d'œuvre et d'emploi. Par l'élaboration d'une offre de services régionale, les conseils appuient le Plan d'affectation des ressources du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre et la mise en œuvre du Programme de subvention pour l'intervention régionale.

LES COMITÉS SECTORIELS DE MAIN-D'ŒUVRE

Les comités sectoriels de main-d'œuvre sont des organismes à but non lucratif reconnus par la Commission des partenaires du marché du travail, et composés de représentantes et de représentants d'employeurs et de travailleuses et travailleurs du secteur d'activité économique qu'ils représentent. Ces comités comptent aussi des représentantes et des représentants de ministères et d'organismes qui sont liés aux secteurs concernés. Ils ont notamment pour mandat de définir les besoins en développement de la main-d'œuvre et de soutenir l'amélioration des compétences de celle-ci dans leur secteur d'activité.

Ils peuvent aussi agir à titre de mutuelle de formation et participer à la mise en œuvre du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre. De plus, en concertation avec les principaux partenaires d'un secteur, ils peuvent élaborer et mettre en œuvre des stratégies ou des plans d'action visant à répondre aux besoins particuliers des entreprises et de la main-d'œuvre de ce secteur. Le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre contribue à soutenir financièrement les comités sectoriels à cet égard.

Les comités sectoriels peuvent compter sur le soutien de la Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle (DDCIS), qui relève de la Direction générale du développement de la main-d'œuvre. Le mandat de la DDCIS est de mettre en œuvre l'approche sectorielle en matière de développement de la main-d'œuvre et de l'emploi. À cette fin, la Direction favorise la concertation des partenaires privés et publics dans le but de créer les conditions nécessaires et propices au développement de la main-d'œuvre et de l'emploi d'un secteur d'activité économique, d'un sous-secteur ou de secteurs apparentés. Elle vise à concilier les considérations sectorielles, régionales et locales dans l'élaboration et l'application de stratégies de développement de la main-d'œuvre et de l'emploi d'un secteur.

LES COMITÉS D'INTÉGRATION ET DE MAINTIEN EN EMPLOI

Les comités d'intégration et de maintien en emploi (CIME) ont pour mandat de favoriser l'intégration et le maintien en emploi de clientèles aux prises avec des problèmes d'emploi particuliers. Pour ce faire, ils identifient les difficultés vécues par ces personnes et élaborent des stratégies pour un meilleur accès à l'emploi et à la formation nécessaire à leur intégration au marché du travail.

Deux CIME sont actuellement reconnus par la Commission, l'un pour les personnes handicapées et l'autre pour les personnes immigrantes. Ces comités sont composés de représentantes et représentants du milieu associatif, des syndicats, des entreprises ainsi que des organismes et ministères concernés.

LES COMITÉS CONSULTATIFS

Les comités consultatifs ont pour mandat de promouvoir et d'appuyer l'intégration de clientèles cibles au marché du travail ainsi que leur maintien en emploi. Leurs travaux concernent l'analyse des problématiques de ces clientèles en ce qui a trait à leurs difficultés d'intégration, de réintégration et de maintien en emploi. À cet effet, les comités émettent des avis au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et à la Commission des partenaires du marché du travail sur les stratégies d'intervention qui devraient être privilégiées.

Les six comités consultatifs actuellement reconnus par la Commission touchent les clientèles suivantes : les jeunes, les femmes, les personnes judiciairisées et les travailleuses et travailleurs âgés de 45 ans ou plus et les autochtones. Ces comités regroupent des représentantes et des représentants d'organismes engagés auprès de cette clientèle et d'autres partenaires, tels des représentantes et des représentants patronaux et syndicaux.

EMPLOI-QUÉBEC

Emploi-Québec est une agence au sein du MESS. Elle soutient la Commission des partenaires du marché du travail et la Direction du soutien au développement de la main-d'œuvre dans la réalisation des activités relatives à l'application de la loi sur les compétences. Le soutien aux entreprises est offert par les conseillères et les conseillers de ses directions régionales. Emploi-Québec a notamment les mandats d'informer les employeurs des modalités d'application de la loi sur les compétences et de mettre en œuvre le programme de subvention Soutien régionalisé aux entreprises pour le développement de la main-d'œuvre.

SCHÉMA REPRÉSENTANT LA LOI SUR LES COMPÉTENCES ET LES RÈGLEMENTS QUI CONCERNENT PLUS DIRECTEMENT LES ENTREPRISES



* Ce formulaire s'appelait auparavant *Formulaire à remplir par l'employeur*.

**LISTE DES BÉNÉFICIAIRES DE SUBVENTION ET MONTANTS ACCORDÉS
PAR LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES
DE LA MAIN-D'ŒUVRE EN 2009-2010, PAR PROGRAMME :**

**SOUTIEN AUX PROMOTEURS COLLECTIFS
POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE**

Bénéficiaires	Montants accordés (\$)
Association québécoise du transport et des routes inc.	299 340
Atelier Abaco inc.	29 334
Camo-route inc.	50 000
Centre d'adaptation de la main-d'œuvre aérospatiale au Québec (CAMAQ) inc.	50 000
CœffiScience, Comité sectoriel de main-d'œuvre de la chimie, de la pétrochimie et du raffinage du Québec	50 000
Comité d'adaptation de la main-d'œuvre – C.A.M.O. – personnes immigrantes	21 625
Comité d'adaptation de la main-d'œuvre pour personnes handicapées	197 919
Comité sectoriel de main-d'œuvre dans la fabrication métallique industrielle	480 572
Comité sectoriel de main-d'œuvre de la métallurgie du Québec	50 000
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire du Québec	286 730
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'environnement	342 982
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie du caoutchouc du Québec	50 000
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie électrique et électronique	259 111
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie maritime	50 000
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines du Québec	159 500
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie textile du Québec	413 794
Comité sectoriel de main-d'œuvre des communications graphiques du Québec	337 055
Comité sectoriel de main-d'œuvre des pêches maritimes	117 425
Comité sectoriel de main-d'œuvre des industries des portes et fenêtres, du meuble et des armoires de cuisine	707 144
Comité sectoriel de main-d'œuvre des industries de la transformation du bois	50 000
Comité sectoriel de main-d'œuvre des services automobiles	50 000
Comité sectoriel de main-d'œuvre des services de soins personnels du Québec	153 691
Comité sectoriel de main-d'œuvre en technologies de l'information et des communications	403 800
Comité sectoriel de main-d'œuvre du commerce de l'alimentation	163 300
Comité sectoriel de main-d'œuvre du commerce de détail	50 000
Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier	304 760
Comité sectoriel de main-d'œuvre en horticulture ornementale – commercialisation et services	95 874

**SOUTIEN AUX PROMOTEURS COLLECTIFS
POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE (SUITE)**

Bénéficiaires	Montants accordés (\$)
Comité sectoriel de main-d'œuvre en transformation alimentaire	50 000
Conseil québécois des ressources humaines en culture (CQRHC)	275 392
Conseil québécois des ressources humaines en tourisme	349 048
Coopérative de solidarité de services à domicile du Royaume du Saguenay	54 855
FormaPlus	109 885
Forma'PME	68 297
L'Atelier La Flèche de fer inc.	34 058
L'Union des producteurs agricoles	51 183
Marquez Transtech ltée	1 322
Pharmabio Développement	50 000
Plasticompétences inc.	289 142
Regroupement pour la formation en audiovisuel du Québec	345 717
Sous-traitance industrielle Québec (STIQ)	635 000
Table québécoise de concertation sur la formation du personnel œuvrant en CHSLD privé et en résidence pour personnes âgées	162 151
Union des employés et employées de service Section locale 800 (UES-800)	329 670
Union des travailleurs et travailleuses industriels et de service (UTIS) – FTQ	361 727
TOTAL	8 391 403

SOUTIEN RÉGIONALISÉ AUX ENTREPRISES

Bénéficiaires	Montants accordés (\$)
2843-5816 Québec inc. (Portes Lambton)	75 807
3101-2883 Québec inc. (Cyzotrim)	33 957
36PIX inc.	9 755
3868834 Canada inc. (Les circuits technologiques Avro 2001)	1 316
4128001 Canada inc.	2 959
4197097 Canada inc. (Bamstrategy)	46 363
9033-3196 Québec inc. (Rona l'Entrepôt Sherbrooke)	33 731
9105-8875 Québec inc.	45 853
9127-8697 Québec inc. (Sara-Tech inc.)	1 380
9133-4094 Québec inc.	32 322
9169-2152 Québec inc. (Groupe Val)	19 526
9205-6126 Québec inc.	7 360
ABB inc.	2 210
Acier Charron ltée	5 317
Aliments Aromax inc.	5 131
Aliments Prince, S.E.C.	35 644
Alta Précision inc.	15 622
Amdocs Canadian Managed Services inc.	47 360
Amplitude Développement inc.	9 240
Anapharm inc.	2 760
Armotec 2008 inc.	2 700
Art Design Armoires de cuisine inc.	14 350
ART Recherches et Technologies Avancées inc.	29 460
Autodesk Canada Cie	33 000
Av-Tech inc.	1 277
Balcorp ltée	8 880
Banctec (Canada) inc.	26 400
Bâtitech ltée	69 556
Bédard Ressources inc.	14 152
Belron Canada inc.	1 600
Biogénie S.R.D.C. inc.	2 888

Bénéficiaires	Montants accordés (\$)
Blue Mountain Wallcoverings inc.	20 586
Breton & Thibault ltée	2 724
Bridgestone Firestone Canada inc.	80 000
Briques Hanson ltée	70 000
Camoplast Groupe Thermoplastique	40 000
Canneberges Atoka inc.	27 436
Casavant Frères, S.E.C.	1 400
Centrale Coderr	6 981
Centre de la petite enfance Bon-Bon	3 266
Centre de la petite enfance Sucre d'orge	25 540
Centre d'interaction Proximédia inc.	8 782
Centre Génération Emploi	17 149
Chomedey Précision inc.	1 600
CHS Manoir Pierrefonds inc.	26 922
Collectes Coderr	30 369
Communications Dialectia inc.	868
Confections Troy Canada ltée	51 000
Connecteurs électriques Weco inc.	55 188
Conseiller en gestion et informatique C.G.I. inc.	51 596
Construction Broccolini inc.	12 600
Consultants BioMedCom inc.	12 358
Coopérative de services à domicile Lac-Saint-Jean Est	25 350
Corem	14 400
Corporation interactive Eidos	44 880
Corporation RBS Worldpay Canada	20 640
Couvoir Boire & Frères inc.	7 200
Cushman & Wakefield Lepage inc.	21 335
Dassault systèmes Canada innovation technologies inc.	19 673
Deburex Aviation inc.	13 000
Degrémont ltée	11 200
Delmar International inc.	13 518

Bénéficiaires	Montants accordés (\$)
Dessau inc.	33 702
Dialogic Corporation	11 534
Diversion P.L. Sports inc.	1 248
DMR, une division de Fujitsu Conseil (Canada) inc.	4 146
DNA Landmarks inc.	9 600
Drummond Informatique ltée	24 751
EA Mobile (Canada) ULC	48 353
EA Montréal	52 700
Ébénisterie Dorval inc.	52 606
École primaire JMC inc.	3 528
Équinoxe, solutions soins de vie inc.	21 158
Équipement Quadco inc.	8 060
Exceldor coopérative avicole	40 384
Expert Finder inc.	5 760
Fédération des employés des services publics inc. (CSN)	38 400
Fedex Trade Networks Transport et Courtage (Canada) inc.	27 222
Fersten Mondial inc.	19 430
Fluoroseal inc.	15 329
FondRémy inc.	20 675
Fournitures Funéraires Victoriaville inc.	7 554
FPIInnovations	7 415
Fromagerie Mirabel (1985) inc.	2 660
Gestion d'hôtel Sherbrooke ltée	9 600
Gestion Sinomonde inc.	53 360
Gestion Yves Pelchat inc.	10 800
Ghislain Tremblay (Rouyn) inc.	4 191
Groupe C.N.P. inc.	56 829
Groupe Canam	1 600
Groupe de la Côte inc.	20 107
Groupe Dynaco Coopérative Agroalimentaire	9 320

SOUTIEN RÉGIONALISÉ AUX ENTREPRISES (SUITE)

Bénéficiaires	Montants accordés (\$)
Groupe Stavibel inc.	4 720
Groupement forestier de Kamouraska inc.	3 194
Habitations Germat inc.	3 500
I.C.C. compagnie de cheminées industrielles inc.	38 276
Industries Rehau inc.	48 419
Informatique Insight Direct	54 156
Inovaco Itée	1 584
Instrumentation GDD inc.	1 292
Integrated Research inc.	19 520
Interplast Packaging, inc.	2 000
Intimes Nouvelle Seamless inc.	28 142
Investissements C.F.G.R. inc.	43 563
J.M.Y. inc.	54 566
Jalbert Automatisation inc.	4 680
Jardin de Ville inc.	17 613
JMF Grues & Palans inc.	14 146
La Corporation Insight Canada inc.	28 595
La fondation Centaur pour les arts d'interprétation	9 061
La maison Melaric inc.	6 680
La menuiserie d'East Angus inc.	40 477
Lab Recherche inc.	17 494
Laboratoires Micom inc.	2 409
Le club MAA inc.	21 335
Le laboratoire Technicolor du Canada inc.	21 935
Leigh Textile	8 160
Les aides familiales de Mékinac inc.	77 691
Les aliments Vestar inc.	9 672
Les emballages R.T. inc.	21 904
Les entreprises de récupération du Saguenay-Lac-Saint-Jean inc.	19 498
Les entreprises Reflet D.B.M. inc.	6 400
Les gouttières 2000 Plus Clément inc.	6 954

Bénéficiaires	Montants accordés (\$)
Les industries Beco Société en commandite	3 237
Les industries de lavage Dentex inc.	3 707
Les industries J. Suss inc.	32 429
Les industries Spectra Premium inc.	12 339
Les lignes Express Warnett Itée	35 085
Les Papiers Soliderr inc.	14 675
Les pêcheries Marinard Itée	64 889
Les Pétroles Carufel inc.	10 200
Les planchers Mercier (Drummondville) inc.	4 364
Les Solutions Mécanica inc.	28 169
Les systèmes de transport Chameleon inc. – C.T.S. inc.	720
Les systèmes électroniques Atlas inc.	20 197
Les systèmes médicaux Intelerad Incorporée	60 360
Les vêtements Prestigio inc.	7 676
Literies universelles Paga inc.	4 127
Logic-Contrôle inc.	969
LVM-Technisol inc.	1 600
Manufacture Technosub inc.	4 509
Métalliage inc.	8 922
Meubles Canadel inc.	47 436
Micro-Clair International inc.	27 166
Momentum Technologies inc.	24 300
Nitrex Metal inc.	41 882
Nordic Structures Bois inc.	50 000
Nstein Technologies inc.	36 360
Numesh inc.	1 600
Nurun inc.	24 280
O/E Land inc.	5 928
Olymel – Princeville	52 380
Olymel S.E.C.	35 218
Olympus NDT Canada inc.	6 397

Bénéficiaires	Montants accordés (\$)
Omnispec recherche clinique inc.	8 258
Omnitrans inc.	9 649
Opérations Ipsos Canada S.E.C.	47 621
OSL Communications inc.	8 400
Ouimet-Tomasso inc.	16 501
Pageau Morel inc.	1 200
Pâtisseries Jessica inc.	46 900
Pharmacie Benoît et Jean-François Morin pharmaciens inc.	17 061
Placage au chrome de Ste-Foy inc.	2 764
Plastiques Gagnon inc.	55 237
Portec, produits ferroviaires Itée	7 200
Produits chimiques Seigneurie	50 089
Produits pour toitures Fransyl Itée	85 724
Rapide Snack inc.	17 412
Régitex inc.	21 976
Roi Recherches sur les occasions d'investissements inc.	34 472
RSW inc.	11 520
Savons Prolav inc.	4 800
Sérico inc.	1 644
Service d'inscriptions Laser LRI inc.	36 719
Services Gemalto	25 760
Sherbrooke O.E.M. Ltd	47 129
Sobeys Québec inc.	14 160
Société de développement d'habitation communautaire (SODHAC)	3 866
Société d'outillage M.R. Itée	15 105
Société en commandite Tech Blend	24 450
Société Primacy Relocation Canada	12 865
Solutions logistiques EveryPoint inc.	1 632
Sonaca NMF Canada inc.	21 975
Soucy Baron inc.	49 200

SOUTIEN RÉGIONALISÉ AUX ENTREPRISES (SUITE)

Bénéficiaires	Montants accordés (\$)
Soucy International inc.	7 964
Soucy Rivalair inc.	27 853
SPA Orazio inc.	2 520
Spécialités Lassonde inc.	38 337
Statpro Canada inc.	17 912
Stelpro Design inc.	20 439
StockerYale Canada inc.	8 760
Supratek Pharma inc.	10 836
Systèmes médicaux Elynx inc.	11 962
Technologies Delson inc.	25 310
Technologies Environnemental Terragon inc.	7 680
Technologies IsaiX inc.	17 594
Theratechnologies inc.	11 520
Thomas & Betts Fabrication inc.	6 793
Turbomeca Canada inc.	30 780
UAP inc.	24 736
Velan inc.	60 104
Vestshell inc.	17 934
Vibrosystem inc.	21 206
Vision Service Marketing inc.	74 845
Volta Création inc.	7 419
Vortex structures aquatiques internationales inc.	17 784
YMCA du Québec	7 631
** Contrats de services réalisés sur une base régionale (26 demandes)	**4 190 013
Total partiel (participantes et participants)	4 485 424
TOTAL	8 675 437

** Pour ces ententes de services, le fournisseur est un organisme reconnu par le ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport.

SOUTIEN À LA RECHERCHE APPLIQUÉE

Bénéficiaires	Montants accordés (\$)
Centre Urbanisation, Culture et Société (La concertation en milieu de travail entre employeurs et employées et employés au Québec en lien avec le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre)	241 433
Université du Québec en Outaouais (Relevés des pratiques de travailleuses et travailleurs et d'employeurs et des tractations travailleuses-travailleurs-employeurs visant la reconnaissance de compétences acquises par l'autoformation)	138 056
Université Laval (Approches de concertation et pratiques soutenant la reconnaissance des compétences et le développement de la qualification : analyse du secteur routier québécois)	139 466
TOTAL	518 955

INITIATIVES DE LA COMMISSION DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Bénéficiaires	Montants accordés (\$)
Cégep de Rimouski (Dans le cadre de la Semaine québécoise des adultes en formation)	20 000
Centrale des syndicats démocratiques	10 250
Centrale des syndicats du Québec (CSQ)	10 250
Centre Alpha LIRA inc. (Dans le cadre de la Semaine québécoise des adultes en formation)	20 000
Centre de services partagés du Québec	375 000
Centre Saint-Michel (Dans le cadre de la Semaine québécoise des adultes en formation)	20 000
Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre	10 250
Collège d'Alma (Dans le cadre de la Semaine québécoise des adultes en formation)	20 000
Collège d'enseignement général et professionnel de l'Outaouais (Dans le cadre de la Semaine québécoise des adultes en formation)	20 000
Commission scolaire de la Baie-James (Dans le cadre de la Semaine québécoise des adultes en formation)	20 000
Commission scolaire des Affluents (Dans le cadre de la Semaine québécoise des adultes en formation)	20 000
Commission scolaire des Bois-Francis (Dans le cadre de la Semaine québécoise des adultes en formation)	20 000
Commission scolaire des Navigateurs (Dans le cadre de la Semaine québécoise des adultes en formation)	20 000
Commission scolaire des Premières-Seigneuries (Dans le cadre de la Semaine québécoise des adultes en formation)	20 000
Commission scolaire René-Lévesque (Dans le cadre de la Semaine québécoise des adultes en formation)	20 000
Confédération des syndicats nationaux (CSN)	460 022
Conférence régionale des élus de la Mauricie (Dans le cadre de la Semaine québécoise des adultes en formation)	20 000
Conseil du patronat du Québec inc.	147 330

Bénéficiaires	Montants accordés (\$)
Conseil régional FTQ Montréal Métropolitain (Dans le cadre de la Semaine québécoise des adultes en formation)	20 000
Fédération des commissions scolaires du Québec	10 250
Fédérations des cégeps	5 500
Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA) (Dans le cadre de la Semaine québécoise des adultes en formation)	20 000
La Fédération des chambres de commerce de la province de Québec	236 750
La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec Laurentides-Lanaudière (FTQ-LL) (Dans le cadre de la Semaine québécoise des adultes en formation)	20 000
La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)	10 250
L'Union des producteurs agricoles (Dont 20 000\$ dans le cadre de la Semaine québécoise des adultes en formation)	30 250
Manufacturiers et exportateurs du Québec	200 000
Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec	8 250
Regroupement québécois des organismes pour le développement de l'employabilité	10 250
Université du Québec à Montréal Pavillon Éducation – CIRDEP	260 000
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (Dans le cadre de la Semaine québécoise des adultes en formation)	20 000
TOTAL	2 104 602

SOUTIEN AUX ENTREPRISES À RISQUE DE RALENTISSEMENT ÉCONOMIQUE – SERRÉ

Bénéficiaires	Montants accordés (\$)
106953 Canada ltée (Les ateliers de bois 80)	38 877
1266715 Alberta inc. (Industries Plastifab)	11 390
135770 Canada ltée (Ébénisterie St-Patrick)	99 732
148514 Canada inc. (Optima Communication)	87 406
148650 Canada inc.	84 060
157994 Canada inc.	69 262
1641-9749 Québec inc.	71 411
2746-6499 Québec inc.	27 200
2837790 Canada inc. (Techni Scie DM)	8 817
2840-2444 Québec inc. (Formation C.C.)	11 919
2843-5816 Québec inc. (Portes Lambton)	99 500
2948-4292 Québec inc. (Éco-pak)	94 564
2952-8353 Québec inc. (Chabot, Pomerleau & associés)	43 491
3014703 Canada inc.	59 885
3072312 Canada inc. (Duropac)	26 698
3147878 Canada inc.	67 881
3177734 Canada inc. (Machinerie L&R inc.)	58 234
3184960 Canada inc. (Les moules Aragon)	38 235
3477576 Canada inc. (Montpier ébéniste)	91 723
4097556 Canada inc.	2 999
4097556 Canada inc. (Maurice Boyer Pro Shop)	19 376
4170083 Canada inc. (Carbotech international)	64 204
4432398 Canada inc. (Les Services Mobiles Thermetco)	36 656
6227945 Canada inc. (Flexi-Feutre)	36 700
6348017 Canada inc. (Dynamic Concept)	47 983
6482066 Canada inc. (Précision Cast Plate)	63 799
6973167 Canada inc. (Waveroad Consult)	37 300

Bénéficiaires	Montants accordés (\$)
9004-6210 Québec inc.	9 600
9006-2563 Québec inc. (Mécan-Hydro)	19 860
9009-0960 Québec inc. (Polycrylic)	37 487
9020-2292 Québec inc. (Décacer)	79 107
9020-3936 Québec inc. (Forestier André Trudel)	4 800
9021-1574 Québec inc. (Atelier d'usinage A.P.F. Villeneuve)	98 233
9023-8833 Québec inc.	8 081
9025-5811 Québec inc. (Les Moteurs de Précision J.P.)	18 905
9028-6493 Québec inc. (Soudure R.G.)	29 432
9028-8630 Québec inc. (Géni-Métal)	17 143
9031-1671 Québec inc. (Prétech)	93 192
9031-2265 Québec inc. (Groupe GCRH)	29 277
9033-5993 Québec inc.	31 771
9034-8129 Québec inc. (Les entreprises Luc Filion)	15 667
9035-1255 Québec inc.	82 652
9036-5487 Québec inc.	3 200
9044-8002 Québec inc. (Globale Informatique)	64 075
9051-8127 Québec inc.	87 321
9061-5808 Québec inc. (PRBF Technologies)	32 320
9069-0488 Québec inc.	37 480
9070-1251 Québec inc. (Service de personnel Saguenay inc.)	100 000
9070-1863 Québec inc. (Les Conseillers Forestiers de l'Outaouais)	28 450
9071-5004 Québec inc.	1 600
9072-9278 Québec inc. (Regy Hydraulique)	19 590
9074-7338 Québec inc.	71 318
9082-0937 Québec inc. (Nippour Géomatik)	67 420
9082-7379 Québec inc. (Portes Cookshire inc.)	15 092

Bénéficiaires	Montants accordés (\$)
9082-8831 Québec inc. (M.R.B. et Associés)	50 772
9083-3807 Québec inc. (Transsim Express)	37 015
9097-9287 Québec inc. (Les remorques du Nord)	94 440
9098-0145 Québec inc.	91 238
9099-7768 Québec inc. (E.B.M. Laser)	96 900
9100-1420 Québec inc. (Harvey Industries)	88 755
9104-4289 Québec inc. (Coupesag Laser/jet d'eau)	75 402
9108-3279 Québec inc. (D.J. Tech inc.)	70 117
9109-3831 Québec inc.	136 934
9124-0580 Québec inc. (Solution Publicité)	20 137
9148-3537 Québec inc. (Renaissance Glassworks)	56 000
9151-8886 Québec inc. (Les Produits Guitares Boucher inc.)	33 111
9153-4271 Québec inc. (Département Caméra)	78 097
9158-1207 Québec inc.	15 074
9161-3000 Québec inc. (Forestrie Sélect inc.)	10 700
9164-5879 Québec inc. (Alutech Architectural)	55 921
9178-2417 Québec inc. (Calacor)	65 685
9178-3415 Québec inc. (TA2 Conception 3D inc.)	39 051
9184-2518 Québec inc. (Rocand)	99 939
9193-0016 Québec inc. (EmbroidMe du Suroît)	14 760
9204-8370 Québec inc. (La Capitale Énergie)	4 423
9206-1241 Québec inc. (Boulangerie St-Méthode inc.)	77 574
9210-6194 Québec inc. (S. Automation)	56 675
A. & R. Belley inc.	49 110
A.C. plastiques Canada (1992) inc.	11 682
A.I.M. Automation inc.	25 120

SOUTIEN AUX ENTREPRISES À RISQUE DE RALENTISSEMENT ÉCONOMIQUE – SERRÉ (SUITE)

Bénéficiaires	Montants accordés (\$)
ABB Bomem inc.	75 882
Abipa Canada inc.	65 224
Abitibi Géophysique inc.	99 614
Abitibi-Consolidated inc.	99 280
Abmast inc.	49 813
Abressa Canada inc.	23 150
Accord Expositions inc.	41 344
Accovia inc.	93 889
ACCS Control-Tech inc.	75 730
ACCS Servi-Tech inc.	18 100
Acier Fastech inc.	39 432
Acier Limac (2007) inc.	99 950
Acier Picard inc.	62 568
Acier Rive-Nord inc.	69 732
Acier Sélect inc.	99 383
Acrylique Le-Bo inc.	87 314
Adaptaide inc.	36 405
ADS inc.	25 458
Advantech Réseaux de Satellites inc.	48 934
Advantech techniques de pointe pour faisceaux hertziens	99 982
Adviso Conseil inc.	28 535
Aéro-Polissage inc.	48 365
Aérospatiale Devtek inc.	99 344
Aerospatiale Hemmingford inc.	48 785
Agence de Voyages Lapointe inc.	16 233
Agricom Communications	26 091
Air-Terre Équipement inc.	99 540
Alcoa Canada Ltée	100 000
Alia Conseil inc.	137 830
Allard Technologies inc.	86 903
Altitude-Concepts inc.	29 106
Alutrec inc.	24 466

Bénéficiaires	Montants accordés (\$)
Ambidex inc.	13 830
Amcor Emballages Pet Canada inc.	64 975
AMEC Usinage inc.	93 217
AMI Gestion (6192815 Canada Ltée)	94 049
Amrikart Ressource Cybernétique inc.	5 890
Anapharm inc.	161 530
Ani-Mat inc.	46 486
Anodisation Verdun inc.	99 927
APN inc.	68 268
Aqua-Berge inc.	77 306
Arclin Canada Ltée	99 867
Arkema Canada inc.	55 040
Armoires de cuisine Milmonde inc.	32 668
Asmi 01 inc.	24 146
Asten Johnson inc.	99 465
Atelier Bélanger inc.	18 938
Atelier Boily Ltée	71 619
Atelier C.F.M. inc.	42 690
Atelier de fabrication Sysmec inc.	29 022
Atelier de soudure Jacques Gravel (1993) inc.	99 752
Atelier de soudure Rivière-du-Loup inc.	48 666
Atelier d'ébénisterie Cookshire inc.	32 756
Atelier d'usinage Cormier & frères inc.	97 223
Atelier d'usinage Côté Audet inc.	77 776
Atelier d'usinage et de soudure Val-d'Or inc.	9 151
Atelier d'usinage F.J. Ltée	50 176
Atelier d'usinage Gomex inc.	31 301
Atelier d'usinage Julien & fils inc.	69 885
Atelier d'usinage Laten	25 190
Atelier d'usinage Ray-Jean inc.	62 193
Ateliers de menuiserie Allaire & Fils inc.	21 000
Ateliers P.R.J. 1995 inc.	49 187
Atlantic Produits de Cèdre inc.	69 159

Bénéficiaires	Montants accordés (\$)
Au royaume Chrysler Dodge Jeep inc.	66 243
Autocar Excellence inc.	87 545
Autocar Hélie inc.	30 746
Autocar La Chaudière inc.	18 980
Autolog, gestion de la production inc.	70 463
Automatic Systèmes Amérique inc.	78 449
Automation Machine Design RC inc.	99 665
Automatisation Everest inc.	23 483
Automatisation JRT inc.	50 119
Automobile Carella inc.	17 705
AV & R Vision & Robotiques inc.	13 110
Avant-Garde Technologie CFMA inc.	59 610
Aveos Performance aéronautique	93 324
Averna Technologies	99 142
Aviation Lemex inc.	529 239
Axiom inc.	76 024
Axon Intégration & Développement inc.	58 802
B.C.H. – Unique inc.	78 128
B.G.R. Informatique inc.	67 461
Bains Océania inc.	46 348
Ballin inc.	99 976
Barrette-Chapais Ltée	105 805
Baultar Concept inc.	64 462
Baxters Canada inc.	94 075
BCH Image inc.	38 176
Beckwith Bemis, une division de ADS inc.	88 960
Belgen inc.	70 578
Bell Helicopter Textron Canada Ltée	99 920
Bessette et Boudreau inc.	58 629
Bestar inc.	37 500
Béton Provincial Ltée	99 383
Bétons préfabriqués du Lac inc.	100 000
Bienvenue Communications Graphiques inc.	18 053

SOUTIEN AUX ENTREPRISES À RISQUE DE RALENTISSEMENT ÉCONOMIQUE – SERRÉ (SUITE)

Bénéficiaires	Montants accordés (\$)
Boa-franc S.E.N.C.	38 370
Bois BSL inc.	80 908
Bois CFM inc.	87 755
Bois d'œuvre Cédrico inc.	78 306
Bois Franc Model inc.	41 819
Bois Hunting inc.	49 447
Bois Lambert inc.	14 638
Boiseries et escaliers Lab-Co inc.	36 665
Bombardier Produits récréatifs inc.	111 672
Boulangerie St-Méthode inc.	25 814
Bousquet Technologies inc.	63 240
Bowater produits forestiers du Canada inc.	204 074
BPR-Bechtel, S.E.C.	60 928
Bradley Frères limitée	64 889
Brault et Martineau inc.	75 462
Breton, Banville & Associés S.E.N.C.	65 825
Bridgestone Firestone Canada inc.	95 420
BRP-Bechtel S.E.C.	18 974
C.F.R. Dorchester inc.	68 654
C.G. Air Systèmes inc.	24 030
C.H. Express inc.	19 362
C.J. Grenier Ltée.	91 222
Ça va de soi inc.	99 670
Caméléo Technologies inc.	20 420
Camion Freightliner Mont-Laurier inc.	75 109
Camions Excellence Peterbilt inc.	92 617
Camions Freightliner inc.	38 576
Camoplast Groupe Thermoplastique	98 525
Canada Moteurs Importations inc.	22 332
Can-Bec Métal inc.	22 097
Canmec Lajoie Somec inc.	69 600
Cap sur mer inc.	37 920
Cartonek inc.	67 315

Bénéficiaires	Montants accordés (\$)
Cascades conversion inc. (division de Cascades inc.)	8 320
Cascades Enviropac Une division de Cascade Canada inc.	32 414
CCE Télécom inc.	15 735
Cegertec Experts Conseil inc.	100 000
Cellulab inc.	97 898
Centre d'achats Hudson S.E.N.C.	21 339
Centre de formation et location de personnel routier inc.	30 984
Centre du camion Denis inc.	42 276
Charlebois et fils Ltée	44 717
Charl-Pol Portneuf inc.	88 276
Charl-Pol Saguenay inc.	100 000
Chassé inc.	73 407
Cheminées Sécurité International Ltée	99 997
Chemise Empire Ltée	91 227
Chemrec inc.	73 469
Christin Automobile inc.	62 232
Circuits Imprimés de la Capitale inc.	76 378
Circuits Pulsar inc.	98 786
Claret Canada inc.	86 120
Clinique de physiothérapie Sylvain Trudel inc.	91 130
Club vacances « Les Îles »	55 610
Clyvanor Ltée	98 415
C-MAC Microcircuits ULC	97 854
CMC Électronique inc.	99 332
Cofamek inc.	11 155
Colibri Art Design inc.	15 532
Collection Goty inc.	30 453
Communications Basicel inc.	47 307
Communications Transcript inc.	4 020
Compagnie Abitibi-Consolidated du Canada	234 147
Compagnie Beaulieu Canada	86 840

Bénéficiaires	Montants accordés (\$)
Compagnie d'appareils électriques Peerless Ltée	80 241
Compagnie d'Arrimage de Québec Ltée	70 440
Compagnie USNR/Kockums Cancar	39 292
Compo-Haut-Richelieu inc.	33 144
Composite Hightek manufacturier et négociant inc.	97 441
Composites B.H.S. inc.	94 838
Composites VCI Matane inc.	99 858
Composites VCI inc.	99 586
Concept Adateck inc.	49 372
Concept Finimeuble inc.	69 913
Concept S.G.A. inc.	96 864
Conception Genik inc.	99 996
Conception Impack DTCl inc.	25 312
Conception M.B. meubles en bois inc.	41 183
Conceptions et Dessins Daniel inc.	53 924
Conceptromec inc.	20 092
Conceptum inc.	88 068
Concert Airlaid Ltée	87 191
Concetti Design	8 741
Confortec inc.	27 482
Connecteurs électriques Weco inc.	99 982
Conseil de l'industrie forestière du Québec	87 444
Conseiller en gestion et informatique C.G.I. inc.	38 170
Constructin G.C.P. inc.	41 512
Constructions Fabmec inc.	97 085
Constructions L'Islet-Sud inc.	44 846
Contek inc.	29 330
Contre-plaqué Saint-Casimir inc.	89 685
Coopérative de solidarité des entrepreneurs de la Gatineau	25 600
Coopérative de travail Multi-Métal	25 881
Coopérative de travail Techno Laser	62 679

SOUTIEN AUX ENTREPRISES À RISQUE DE RALENTISSEMENT ÉCONOMIQUE – SERRÉ (SUITE)

Bénéficiaires	Montants accordés (\$)
Coopérative forestière Laterrière	94 921
Coroneco inc.	22 344
Corporation canadienne de Poudres électroniques	98 282
Corporation de Technologie Matting	53 517
Corporation d'ébénisterie Summum inc.	42 964
Coupe de bois Millaire inc.	10 561
CP Tech	142 635
CPU Service d'ordinateur inc.	93 973
Creaform inc.	92 831
Créations Myriade inc.	8 299
Créations Verbois inc.	51 186
Cuisiconcept inc.	56 103
Cuisine Idéale inc.	86 748
Cuisines Éléance inc.	19 475
Cuisines Laurier inc.	72 125
Cuisines Modernes de l'Estrie inc.	96 339
Cuisirama inc.	89 041
Cycles Lambert inc.	28 044
D2 Technologies inc.	88 386
Dalkotech inc.	99 491
Dalsa Semiconducteur inc.	17 360
Damabois division Cap-Chat inc.	16 000
Damabois inc.	70 649
Darona inc.	84 345
Dassault systèmes Canada innovation technologies inc.	49 492
Davibois inc.	45 256
DBN.ca	35 741
Deburex Aviation inc.	80 758
Décalcorama inc.	49 283
Découpage A.E.S.P. inc.	42 512
Delastek Systèmes inc.	43 948

Bénéficiaires	Montants accordés (\$)
Delom Services	31 825
Deloro Stellite inc.	88 937
Deloupe inc.	93 255
Denis Dubois, Arpenteur-Géomètre	7 500
Denla inc.	91 049
Dessin Cadmax	98 751
Dessin structural B.D. inc.	98 806
Deuxième transformation	78 975
Deval Combustion inc.	35 826
Devicom inc.	91 356
Diamex inc.	60 637
Didier Automobiles (1997) inc.	44 970
Didier Dodge Chrysler inc.	22 529
Diesel-Bec inc.	38 551
DIFCO tissus de performance inc.	69 234
Digico fabrication électronique inc.	72 941
Dimension 4 Multi-média inc.	25 161
DINEC	83 255
Distribution 6MGB inc.	55 655
DK-Spec inc.	90 514
Dolmen psychologie industrielle inc.	66 060
Doppelmayr CTEC ltée	40 589
Dowco Consultants (Québec) ltée	51 681
Dracmé inc.	93 588
Dunin Technologie inc.	61 924
E & B Data inc.	28 932
Ébénisterie A.D.L. inc.	645
Ébénisterie André Potvin inc.	87 182
Ébénisterie Beaubois ltée	97 297
Ébénisterie Debonville inc.	126 149
Ébénisterie Dorval inc.	91 212
Ébénisterie Les Boisseliers inc.	9 899
Échantillon Dominion ltée	100 000

Bénéficiaires	Montants accordés (\$)
Éclairage Cyclone inc.	99 990
Éclairage Unilight ltée	72 798
Electro-Kut inc.	51 394
Électrolux Canada Corp.	250 420
Elimétal inc.	95 624
Elka Suspension inc.	43 357
Elkem métal Canada inc.	178 382
Élyss Cuir inc.	97 793
Emballage cadeau Noble inc.	53 270
Emballage Smurfit-Stone Canada inc.	83 840
Emballages Alcan Canada ltée	64 975
Emballages Cre-O-Pack International inc.	99 968
Emballages Mach 1 ltée	65 472
Emballages Mitchel-Lincoln ltée	91 782
Emergex Subventions inc.	18 465
Emergia Aérospatiale inc.	27 240
Enerfin inc.	8 793
Engrenage Filetech inc.	32 571
Entrac inc.	22 116
Entrepac inc.	9 318
Entreposage Maska ltée	17 226
Entreprise Tessier & Frère inc.	26 744
Entreprises A.R. Turgeon inc.	6 994
Entreprises Larry inc.	94 767
Entreprises S.M.T.R inc.	1 596
Enviroplast inc.	54 875
Équipement d'emballage M.M.C. ltée	99 980
Équipement Max-Atlas international inc.	91 150
Équipement Quadco inc.	45 465
Équipements Comact inc.	298 015
Équipements récréatifs Jambette inc.	76 495
Étiquettes I.M.S. inc.	97 978
Eutectic Canada inc.	25 030

SOUTIEN AUX ENTREPRISES À RISQUE DE RALENTISSEMENT ÉCONOMIQUE – SERRÉ (SUITE)

Bénéficiaires	Montants accordés (\$)
Exa systèmes inc.	97 573
Exacad fabrication de moules inc.	67 118
Excel Canada ltée	19 110
Exfo Ingénierie Électro-optique inc.	95 331
Explora Technologies inc.	49 929
Expographiq	1 800
Express A.G.D. Verchères inc.	42 675
F.F. Soucy S.E.C.	99 980
Fabri Méka ltée	7 810
Fabrication Beauce-Atlas inc.	14 761
Fabrication Dimar-Tech inc.	65 580
Fabrication J.R. Tardif inc.	38 913
Fabrication Powercast inc.	65 998
Fabrication R H inc.	5 574
Factory Connection Canada inc.	11 780
Félix Huard inc. (division Luceville)	65 957
Fenêtres Altek inc.	97 738
Ferabi inc.	7 920
Ferblanterie Yvon Lepire inc.	13 039
Fercomat inc.	55 299
Filochrome inc.	58 862
Filotech Électrodes inc.	14 046
FilSpec inc.	99 660
Fini U.V. international inc.	98 772
Finition Chez Soi	92 878
Firme C.O.G.I.T.E.S. inc.	94 823
Fjord-Tech industrie inc.	100 000
Fluoroseal inc.	46 910
Fogiko inc.	34 760
Fondation de la Maison du Gouverneur	17 654
Fonderie des Appalaches inc.	99 071
Fonderie Générale du Canada Division Zinc Xstrata Canada	69 757

Bénéficiaires	Montants accordés (\$)
Fonderie Laperle	24 646
Fonderie Poitras ltée	15 069
Fontaine inc.	30 489
For. Par Sodeplan inc.	22 138
FORESPECT INC.	37 567
Formules D'Affaires Supratech inc.	24 020
Forpan	76 299
Fortsum solutions d'affaires inc.	41 997
Fournitures Funéraires Victoriaville inc.	114 671
G. & R. de La Fontaine inc.	91 961
G.E. Leblanc inc.	117 649
Garaga inc.	99 989
Garier inc.	24 156
Genifab inc.	67 381
Génisys Groupe Conseil inc.	87 288
Genivar Société en commandite	48 781
Gerry Robillard inc.	1 600
Gestion CMO inc.	59 806
Gestion NPPD inc.	20 767
Gestion Qualtech inc.	28 355
GFI Conseils inc.	85 063
GFI solutions d'affaires inc.	88 427
Global Tourisme International inc.	40 079
Globocam (Anjou) inc.	99 760
Globocam (Montréal) inc.	96 647
Globocam Rive-Sud, société en commandite	87 459
Granit Design inc.	70 037
Graphisme Alpha Vision M.L. inc.	99 707
Groupe APP (Canada) inc.	76 494
Groupe Artitalia inc.	97 911
Groupe B.F.E. inc.	9 490
Groupe Bibeau inc.	30 240
Groupe C.D.P. inc.	250 319

Bénéficiaires	Montants accordés (\$)
Groupe Cabico inc.	99 646
Groupe Canam	40 699
Groupe Cari-All inc.	25 907
Groupe conseil Fillion inc.	94 164
Groupe de la Côte inc.	68 194
Groupe Dutailier inc.	29 918
Groupe Fordia inc.	153 556
Groupe Giroux Arpenteurs-Géomètres inc.	22 971
Groupe Goyette inc.	31 503
Groupe Guilbault ltée	92 038
Groupe Iberville Performance Marine inc.	96 954
Groupe J.L. Leclerc inc.	67 535
Groupe Kônos inc.	73 675
Groupe Lacasse inc.	77 958
Groupe Lebel (2004) inc.	194 060
Groupe Lessard inc.	95 828
Groupe Lincora inc.	86 960
Groupe Luxorama ltée	97 146
Groupe Meloche inc.	99 146
Groupe NBG inc.	90 743
Groupe Opti Vert inc.	96 951
Groupe PLB Lampron inc.	66 646
Groupe Polyalto inc.	93 450
Groupe Procycle inc.	33 452
Groupe S.M. Pelletier inc.	34 559
Groupe-conseil TDA inc.	69 900
G-Spek inc.	5 489
Gurit (Canada) inc.	99 883
Habitations Germat inc.	9 794
Halo Art inc.	99 928
Hébergement Internet E-Med.com inc.	6 793
Héritage Ébénisterie Architecturale inc.	98 728
Hydrauliques Continentales inc.	43 600

SOUTIEN AUX ENTREPRISES À RISQUE DE RALENTISSEMENT ÉCONOMIQUE – SERRÉ (SUITE)

Bénéficiaires	Montants accordés (\$)
Hydro technologies (Canada) inc.	61 436
I. Thibault inc.	95 653
I.C.C. compagnie de cheminées industrielles inc.	24 220
I.M.E. inc.	93 193
IBT Canada / Caraïbes	4 280
Idéa Innovation PME inc.	89 794
Idéal Cargo inc.	52 083
Imacom Image Communication Visuelle inc.	25 358
Imacor inc.	84 000
Imausar inc.	89 157
Immodesign inc.	24 950
Imprimerie Gingras	22 922
Imprimerie Interweb inc.	97 239
Imprimerie l'Empreinte inc.	94 709
Imprimerie Martineau inc.	74 811
Imprimerie Maska inc.	34 528
Industrie Ergie inc.	37 375
Industrie L.D. inc.	94 355
Industries B. Rainville inc.	91 704
Industries Bibeau inc.	20 196
Industries Bois Ditton inc.	64 646
Industries Dodec inc.	99 198
Industries et équipements Laliberté Itée	32 357
Industries HyperShell inc.	93 479
Industries Mont-Rouge Itée	45 576
Industries NRC inc.	46 803
Industries P.H.L. inc.	62 541
Industries Rehau inc.	51 700
Industries Spectal inc.	87 164
Industries Trois R. inc.	71 578
Industries Udaco Itée	91 068
Infasco	252 216

Bénéficiaires	Montants accordés (\$)
Inotec Industries inc.	22 407
Institut de Formation Aérospatiale (IFA)	13 220
Interbois inc.	80 119
Interpalco inc.	98 099
IPL – Estrie	191 811
Irisco du Québec inc.	21 198
Isaction inc.	83 662
J. Savoie inc.	26 050
J.B. Deschamps inc.	54 619
J.C. Transmission inc.	35 005
J.M. Champeau inc.	55 671
J.M.Y. inc.	100 000
J.P. Métal America inc.	47 998
Jacomau inc.	75 464
Jalbert Automatisation inc.	46 019
JM Champeau inc.	44 617
Johnson & Johnson inc.	17 784
Jules Savard inc.	99 906
Julie Rouillard inc.	4 717
Julien inc.	98 801
Kyzen inc.	12 731
L. & G. Cloutier inc.	96 728
L. Bilodeau & fils Itée	78 222
L.D. Auto (1986) inc.	48 370
L.D. Rainville & Fils inc.	90 389
L.G. Chabot inc.	41 248
L.P. Royer inc.	88 625
La Cie J. Chevrier instruments inc.	44 115
La clef du découpage inc.	82 964
La corporation scientifique Claisse inc.	86 226
La Forêt de demain	75 550
Laboratoire Bio-Services inc.	12 725
Laboratoire de test Enzyme inc.	61 278

Bénéficiaires	Montants accordés (\$)
Laboratoire d'essai Mequaltech inc.	98 178
Laboratoire Du-Var inc.	26 206
Laboratoires Delon (1990) inc.	19 295
Laquerre Pontiac Buick inc.	94 900
Lar Machinerie inc.	100 000
Larose & Larose inc.	32 710
Laser AMP inc.	94 485
Lasertech industries inc.	112 791
L'atelier de réadaptation au travail de Beauce inc.	91 486
Lauzon – Planchers de bois exclusifs inc.	98 450
Lauzon (Thurso) – Ressources forestières inc.	88 713
Lauzon Bois énergétique recyclé inc.	30 610
Lauzon Planchers de bois exclusifs	50 400
Le Groupe Fruits & Passion inc.	43 369
Le Groupe Génétique inc.	100 000
Le Groupe J.S.V. inc.	34 600
Le Groupe SYGIF inc.	94 578
Le groupe Ultragen Itée	76 081
Le Meuble Villageois inc.	47 177
Lefko produits de plastique inc.	98 488
Léo Carle inc.	1 600
L'Équipe Fabconcept inc.	97 408
L'Équipe Macniak inc.	16 545
Les Abeilles Service de conditionnement inc.	33 962
Les Accessoires Géo-Roc-For inc.	69 986
Les Aciers Robond inc.	53 569
Les Aciers Sofatec inc.	65 635
Les aciers Solider inc.	48 737
Les Adhésifs Adhpro inc.	64 272
Les Ateliers B.G. inc.	60 422
Les Ateliers C.V. inc.	27 761
Les billots Sélect Mégantic inc.	25 200

SOUTIEN AUX ENTREPRISES À RISQUE DE RALENTISSEMENT ÉCONOMIQUE – SERRÉ (SUITE)

Bénéficiaires	Montants accordés (\$)
Les Bois de plancher P.G. inc.	93 559
Les bois francs D.V. inc.	91 514
Les Bois Saxby inc.	36 894
Les boulangeries René inc.	100 000
Les Bras de Fer Gingras inc.	77 507
Les cartons Northrich inc.	99 950
Les Chantiers de Chibougamau Itée	90 946
Les Collections Mariouche inc.	76 449
Les Conseillers en informatique Struc-Data inc.	1 790
Les conseillers Trigone inc.	99 997
Les Créations Nueva inc.	25 760
Les dessins de structure Steltec inc.	83 400
Les Dessins Drummond inc.	47 689
Les dessins Trusquin inc.	93 124
Les distributions NIKO ATM inc.	47 423
Les Distributions Option Kit inc.	87 811
Les Éclairages PA-CO inc.	29 375
Les Emballages Festival inc.	22 195
Les emballages GAB Itée	25 495
Les Engrenages Sherbrooke inc.	6 300
Les entrepôts de meubles Pointe-Fortune inc.	35 835
Les Entreprises Alain Maltais inc.	11 680
Les Entreprises de Communication Zigue inc.	45 500
Les Entreprises Hervé Clark Itée	97 886
Les entreprises Parlec Itée	40 654
Les entreprises Reflet D.B.M. inc.	99 991
Les Entreprises Roger Gentner inc.	30 763
Les Équipements Power Survey Itée	87 548
Les Équipements Reka inc.	18 663
Les fabrications Dor-Val Itée	98 137
Les Fabrications Sédia inc.	35 047
Les industries A.P. inc.	46 508
Les industries Aciflex inc.	37 706

Bénéficiaires	Montants accordés (\$)
Les industries Albert Davidson Itée	50 813
Les industries Bernard & fils Itée	25 523
Les Industries Cendrex inc.	31 563
Les Industries de la Rive Sud Itée	147 879
Les Industries Deschamps inc.	30 670
Les industries du maître compacteur inc.	42 021
Les industries Fermco Itée	97 634
Les industries fil métallique Major Itée	96 917
Les industries G.E. Gilbert inc.	9 840
Les industries G.R.C. inc.	100 000
Les Industries Halrai inc.	15 172
Les industries J. Suss inc.	99 645
Les industries J.S.P. inc.	99 666
Les industries Lenrod Division de Société de Legget & Platt Canada	99 904
Les industries Renaud Gravel inc.	84 276
Les industries Spectra Premium inc.	37 639
Les industries Ste-Anne-de-la-Rochelle inc.	97 750
Les industries Unigear inc.	81 607
Les Industries Usifab Rawdon inc.	86 733
Les inspections Atlas Québec inc.	95 750
Les luminaires Eureka inc.	96 938
Les machineries Tenco (CDN) Itée	120 798
Les matrices d'extrusion Colam	63 107
Les menuiseries R. Poirier inc.	35 814
Les meubles B S K inc.	90 746
Les meubles Fermar inc.	23 699
Les meubles Jaymar	66 738
Les monteurs d'acier M.Y.K. inc.	95 920
Les Moulures Modernes inc.	52 094
Les Outillages Usitech inc.	48 938
Les planchers de bois franc Wickham	6 800
Les plastiques Cy-Bo inc.	15 518

Bénéficiaires	Montants accordés (\$)
Les portes Alain Bourassa inc.	20 631
Les Portes Saint-Georges inc.	91 168
Les Productions photographiques L'Éloi inc.	15 922
Les productions Standex inc.	38 546
Les produits d'acier Hason inc.	89 811
Les Produits d'Acier Roger inc.	80 852
Les Produits Fraco Itée	99 919
Les produits Hydro-Innovations inc.	15 600
Les produits industriels Montfort International Itée	83 127
Les Produits Nationaux pour l'environnement Itée	39 048
Les Produits Techniseal inc.	52 382
Les reliures Caron et Létourneau Itée	57 276
Les réservoirs Gil-Fab International inc.	71 620
Les services techniques Électrosolutions inc.	24 023
Les studios Side City inc.	99 996
Les systèmes Weighpack inc.	90 132
Les technologies Polycontrôles inc.	73 566
Les tissus Geo. Sheard Itée	90 016
Les Toits Fermetec inc.	53 062
Les usinages Mallette inc.	99 680
Liard Industries inc.	90 685
Litho Service Canada inc.	85 647
LM Glasfiber Canada inc.	858 137
Location Plafolift inc.	4 195
Location Pro-Métal inc.	39 575
Louisiana-Pacific Canada, Division Québec	96 560
Lumec inc.	86 217
M.A.G. Conseillers Informatiques inc.	72 425
M.E.A. Tec inc.	69 115
M2S électronique Itée	82 437
Maax Bath inc.	77 927

SOUTIEN AUX ENTREPRISES À RISQUE DE RALENTISSEMENT ÉCONOMIQUE – SERRÉ (SUITE)

Bénéficiaires	Montants accordés (\$)
Machinage Piché inc.	57 447
Machinerie Lico inc.	66 137
Machinerie Pharma-Cos	91 857
Machineries B.V. Itée	81 202
Maco Ébénisterie Architecturale inc.	94 106
Magiforêt inc.	47 415
Magotteaux Itée	99 532
Maibec inc.	58 050
Maison des Futailles S.E.C.	224 734
Maisons Laprise inc.	98 360
Maisons Usinées Confort Design inc.	38 566
Maisons usinées Côté inc.	13 585
Manufacture Technosub inc.	77 421
Manutention Québec inc.	37 623
Marchand Houle & associés inc.	17 604
Mario Payette	1 600
Marketing & communications Magenta inc.	1 073
Marketing Sencity inc.	94 370
Marquez Transtech Itée	99 277
Marquis Imprimeur inc.	88 440
Matech B.T.A. inc.	5 933
Matériaux Dubreuil inc.	64 488
Matiss inc.	62 685
Matricis Informatique inc.	96 089
Mécachrome Canada (2009) inc.	42 603
Mécachrome Canada inc.	120 696
Mécachrome Technologies inc.	42 603
Mécanarc inc.	64 230
Mécanique de Haute-Précision B&B inc.	7 402
Mecar Métal inc.	197 021
Mécatriel Canada inc.	14 642
Mecfor inc.	52 881
Mékanika inc.	24 688

Bénéficiaires	Montants accordés (\$)
Menuiserox inc.	99 937
Mercier, Industries en mécanique Itée	31 161
Merkur inc.	48 588
Mésotec inc.	40 653
Messier-Dowty inc.	28 720
Métal 7 inc.	61 420
Métal BCE inc.	52 033
Métal Bernard inc.	24 568
Métal Coleraine inc.	34 776
Métal Marquis inc.	96 505
Métal Norgate inc.	94 285
Métallerie Métallico inc.	59 146
Métalliage inc.	49 449
Métallurgie Castech inc.	99 020
Métallurgie des Appalaches inc.	97 212
Métatube (1993) inc.	98 781
Metcor inc.	69 107
Metosak inc.	94 965
Meubles BDM + inc.	98 434
Meubles Canadel inc.	9 398
Meubles Cathedra inc.	46 411
Meubles d'Autray inc.	47 505
Meubles Foliot inc.	99 992
Meubles Gober inc.	98 173
MF2 inc.	99 331
Miceli et Frères Itée	42 995
Michelena Portes de bois architecturales	13 720
Micro-ondes Apollo Itée	93 287
MI-DI	87 021
Millette et Fils Itée	50 651
Mingus Software inc.	70 146
Mirazed inc.	64 932
Mitec Telecom inc.	40 929

Bénéficiaires	Montants accordés (\$)
Mobi-Art inc.	65 405
Mobilfab inc.	35 308
Mobilier de bureau Logiflex inc.	99 349
Mokko Studio inc.	99 580
Mondocor inc.	9 436
Mondor Itée	98 078
Motion industries Canada inc.	100 820
Moulage Howmet Laval, une division d'Alcoa Itée	59 989
Moules et modèles PCM inc.	40 726
Moules industriels (C.H.F.G.) inc.	85 488
Moulure Nova inc.	37 590
Mouleurs Blainville Plus inc.	96 187
Mouleurs Cory inc.	36 318
Moureaux Hauspy design inc.	44 525
M'Pacte inc.	95 424
MSB Design	88 795
Multi X inc.	4 559
Multibois F.L. inc.	41 163
Multifor Itée	6 356
Multihexa Saguenay/Lac-Saint-Jean	95 845
Multi-Modèles Martin Gaudet inc.	83 562
Multina inc.	176 139
Muridal inc.	67 466
MX WINDSOR INC.	6 680
Neuman Aluminium Canada, S.E.C.	92 800
Nexans Canada inc.	21 040
NexKemia Pétrochimie inc.	99 348
Nicobois inc.	38 989
Nita Équipements inc.	77 857
Norfil inc.	68 774
Novabrik International inc.	6 219
Novatek International	100 000

SOUTIEN AUX ENTREPRISES À RISQUE DE RALENTISSEMENT ÉCONOMIQUE – SERRÉ (SUITE)

Bénéficiaires	Montants accordés (\$)
NSE Aero Amerique du Nord inc.	76 375
Numesh inc.	88 080
Nutrinor, Coopérative Agro-Alimentaire Du Saguenay Lac-Saint-Jean	100 000
O & M Cogénération inc.	96 861
O.S.I. Précisions inc.	97 146
Odesia Solutions inc.	72 265
Odotech inc.	93 415
Ogden Granit Ltd	32 739
Okiok Data Itée	80 530
Olympus NDT Canada inc.	93 608
Omni-Med.com inc.	61 568
Omnoplast inc.	76 187
Optimoule inc.	59 350
Orus Intégration inc.	40 669
Outillage industriel Québec Itée	85 109
Outillages K & K Itée	85 307
Outils Concept inc.	35 245
Outils Diacarb inc.	99 529
P.L.C. inc.	43 914
P.M. de la Fontaine inc.	45 389
Panval	62 798
Papier Masson Itée	100 000
Papier White Birch inc.	82 477
Papiers C.C.T. inc.	25 983
Papiers Scott limitée, division de Hull	100 000
Papillon & Fils Itée	30 242
Pappas Design Studio inc.	162 423
Parquets Dubeau Itée	93 870
Pâtisserie Gaudet inc.	36 607
Pâtisserie Gérard Rolland inc.	14 149
Patry Designs inc.	13 951
Pause Café Élite inc.	33 956

Bénéficiaires	Montants accordés (\$)
PCO Innovation Canada inc.	92 664
Pegasie Technologies inc.	71 920
Pélican International inc.	95 748
Perfection du meuble inc.	33 889
Pierquip inc.	73 836
Placages Lignum inc.	95 188
Plafolift inc.	39 166
Planification d'entrepôts Molloy inc.	13 002
Plano Construction inc.	30 781
Plastech inc.	92 049
Plastibec inc.	98 178
Plastilec inc.	24 890
Plastimed	27 510
Plastique Art Itée	59 376
Plastique M.P. inc.	55 545
Plastique Micron inc.	72 991
Plastiques Gagnon inc.	99 918
Plessitech inc.	72 068
Pneumatique et Hydraulique Archimède inc.	6 525
Polybois inc.	31 600
Polycor granite Bussièrre inc.	2 400
Polyrobotek machine inc.	38 489
Pompes et moteurs Réal Jean Itée	70 393
Porlier Express inc.	34 870
Porte-matrice et accessoires Anchor	16 483
Portes de garage Bourassa inc.	26 326
Portes Dorion inc.	57 863
Portes Lemieux inc.	31 205
Portes Nouvelles Dimensions inc.	62 012
Portes patio Résiver inc.	11 882
Poutrelles Delta inc.	20 574
Prado Technologies inc.	88 210
Précicast Itée	54 864

Bénéficiaires	Montants accordés (\$)
Précitech International inc.	30 014
Prelco inc.	182 096
Premier Tech Chronos Itée	61 061
Premier Tech Technologies limitée	96 608
Preven-Tech inc.	99 995
Prévost	48 275
Prodevco Industries inc.	70 650
Prodomo inc.	38 835
Productions Lyca inc.	44 069
Produits American Biltrite (Canada) Itée	93 247
Produits Belt-Tech inc.	74 152
Produits Chemcraft inc.	74 249
Produits de beauté Iris inc.	10 193
Produits Disque Americ inc.	46 884
Produits forestiers Temrex, société en commandite	146 177
Produits Matra inc.	94 017
Produits métalliques Bussièrres inc.	89 812
Produits Thermovision inc.	99 884
Profilés de Portes et de Fenêtres Royal usine 10 inc.	99 064
Profom inc.	45 066
Progesys inc.	52 712
Prolam inc.	12 468
Pro-Métal Plus	83 350
Prometour 2000	60 562
Pro-Meubles inc.	99 384
Promobois G.D.S. inc.	27 800
Pronaubeq inc.	60 700
Protol inc.	69 137
Provimi Canada ULC	12 036
Pyradia inc.	91 744
Pyramides électriques Jacques Landry Itée	34 800

SOUTIEN AUX ENTREPRISES À RISQUE DE RALENTISSEMENT ÉCONOMIQUE – SERRÉ (SUITE)

Bénéficiaires	Montants accordés (\$)
Quadriscan inc.	88 428
Qualicode Logiciel inc.	73 600
Qualtech inc.	48 727
Qualtech Solutions inc.	27 436
Quéfer inc.	59 146
R.C.M. Modulaire inc.	80 563
R.L.D. Leclerc Itée	31 440
RAD Équipements inc.	58 938
Raufoss Canada inc.	98 244
Ray Métal Joliette Itée	32 744
RDC Contrôle Itée	68 336
Régitex inc.	93 181
Reliure RSP Bindrey inc.	60 525
Reliure Sélecte inc.	88 680
Remac innovateurs industriels inc.	99 818
Rematek inc.	35 455
Remises Réal Lamontagne inc.	44 572
Réno Ciment inc.	67 748
Réparations de Navires Navamar inc.	90 692
Replico inc.	97 556
Ressorts Liberté inc.	98 770
Ressources Métanor inc.	68 440
Revolver 3 inc.	81 187
Rexfab inc.	84 657
Rheinmetall Canada inc.	70 126
Robco inc.	29 172
Robert Fer et Métaux inc.	31 526
Robert R. Morin entrepreneur forestier inc.	1 600
Roche Itée, Groupe conseil	13 065
Roche Itée, Groupe-conseil	124 323
Roland Boulanger et Cie Itée	92 455
Rosario Poirier inc.	90 807

Bénéficiaires	Montants accordés (\$)
Rotobec inc.	97 926
Roultech (2006) inc.	53 207
Rousseau métal inc.	19 800
Roy & Breton inc.	96 417
Royal Mat inc.	94 846
RPM Environnement Itée.	30 080
RTQ inc.	46 697
S. Huot inc.	75 359
S.E.M.S.	5 170
S.E.T. 47 inc.	13 300
S.G.T. 2000 inc.	34 851
Samcon inc.	16 925
Sani Métal Itée	92 333
Santé Beauté NG inc.	1 832
Santé Naturelle A.G. Itée	50 603
Saramac inc.	98 803
Satelozzi inc.	49 777
Savico Itée	46 231
Savik Super-Chrome inc.	13 560
SBI Audio-Visuel inc.	8 662
Scéno Plus inc.	36 223
Schneider Canada inc.	91 520
Scierie Carrière Ltée	35 894
Scierie de Sainte-Ilrène Itée	64 604
Scierie La Patrie inc.	35 136
Scierie Serdam inc.	99 886
Scierie St-Fabien inc.	90 428
Scierie Tech inc.	75 768
Scies B.G.R. inc.	85 970
SCP 89 inc.	78 454
SECM-GT International inc.	74 787
Sécurifort inc.	60 543
Selco Stand-Design-Communication Inc.	27 652

Bénéficiaires	Montants accordés (\$)
Sélection CNC inc.	29 835
Seneca Experts-Conseils inc.	52 539
Sérico inc.	46 951
Service d'usinage 9002 inc.	57 028
Service Industriels Best H20 inc.	99 420
Service Informatique D.L. inc.	21 125
Service routier Américain inc.	74 285
Services d'administration P.C.R. Itée	77 999
Services Nolitrex inc.	43 280
Services Preciad inc.	44 599
Services professionnels Nader consultants inc.	27 636
Services TJPP inc.	5 973
Séti Média inc.	39 265
SGM Automation inc.	59 252
Sherbrooke O.E.M. Ltd	72 737
Signalisation Octa inc.	28 033
Simard Suspensions inc.	92 701
Simard-Hamel Communication Itée	67 371
Sixpro inc.	36 816
SMIS R & D inc.	29 280
Société de gestion Trois-Trois-Trois inc.	99 609
Société des technologies de l'aluminium du Saguenay inc.	98 828
Société d'exploitation des ressources de la Vallée inc.	41 243
Société en commandite Tafisa Canada	100 000
Société Partition Manufacturiers Associés (PMA) inc.	34 104
Société Sylvicole de la Haute-Gatineau	7 200
Socotek Experts-conseils inc.	38 342
Soli-Meubles 1997 inc.	83 133
Solmax International inc.	78 083
Solutions C. Loyer inc.	41 424

SOUTIEN AUX ENTREPRISES À RISQUE DE RALENTISSEMENT ÉCONOMIQUE – SERRÉ (SUITE)

Bénéficiaires	Montants accordés (\$)
Solutions de Construction Technologique TBS 2009 inc.	92 350
Solutions Effecto inc.	33 506
Solutions KSH inc.	99 749
Solutions Wiseleap inc.	17 916
Solvac-Rec Environnement inc.	48 890
Sonaca NMF Canada inc.	97 789
Sonoco Canada Corporation	45 322
Soucy Baron inc.	64 989
Soucy Techno inc.	50 783
Soudure Boucherville inc.	96 754
Soudure de Plastique M.R. inc.	62 640
Soudure Germain Lessard	14 139
Soudure Saint-Francois inc.	77 159
Soudure Technik AL 13 inc.	195 295
Soutex inc.	34 483
SPA Builders Support Group	92 609
Spécialité M.B. inc.	69 645
Station Mont-Tremblant, Société en commandite	33 055
STI Maintenance inc.	98 125
Strophe Québec inc.	49 999
Structure Marine Amarco inc.	91 964
Structures American industries inc.	99 642
Structures CPI inc.	100 000
Structures R.B.R. inc.	72 080
Structures Yamaska inc.	26 109
Strudes inc.	92 196
Styl & Tech inc.	84 400
Super Lustre Graphique inc.	14 100
Support Plus inc.	83 815
Supra Formules D'Affaires	1 629
Systèmes électriques Nordique Itée	82 310

Bénéficiaires	Montants accordés (\$)
Systèmes Feuiltault Solutions inc.	97 167
Systèmes Stekar inc.	94 963
Systèmes stratégiques IPSO inc.	913
Systèmes TLM inc.	100 000
Tarkett inc.	51 308
Technique Design de l'Estrie inc.	42 202
Techno-Contrôle Cybernétique inc.	50 649
Technologie 20/20 inc.	15 270
Technologies Delson inc.	39 443
Technologies N'Ware Services inc.	15 251
Techno-Moules P.L.C. inc.	76 976
Tecton Industries Itée	26 034
Tekalia Aéronautik inc.	57 761
Teknion Roy & Breton inc.	99 962
Télé-Mag inc.	56 909
Temlac Itée	10 341
Tenrox inc.	73 319
Termaco limitée	97 020
The Brick Warehouse LP	78 266
Thermetco inc.	99 489
Thermo Structure inc.	80 784
Thomas & Betts Fabrication inc.	99 800
Timken Canada LP	70 836
Tirecs Solutions inc.	76 402
TLD Canada inc.	53 078
Toitures Couture & Associés inc.	60 050
Toon Boom Animation inc.	48 340
Tornatech inc.	99 893
Traitement des Eaux Poseidon inc.	70 457
Traitements Robert Itée	67 202
Tranches Polycor inc.	30 000
Transcontinental O'Keefe Montréal	76 291
Transport W.J. Deans inc.	36 112

SOUTIEN AUX ENTREPRISES À RISQUE DE RALENTISSEMENT ÉCONOMIQUE – SERRÉ (SUITE)

Bénéficiaires	Montants accordés (\$)
Transport Bessette & Boudreau	86 172
Transport D. Laliberté inc.	27 890
Transport et Excavation Robert St-Pierre inc.	4 800
Transport Hardy inc.	79 758
Transport J.P. Pigeon inc.	18 209
Transport Morneau inc.	55 949
Transport Robert (1973) Ltée	109 034
Tremcar Drummond inc.	99 520
Tremcar inc.	172 970
Tribal Nova inc.	99 443
Trifac inc.	30 805
Trio Pac inc.	99 894
Tripar inc.	60 302
Trium mobilier de bureau inc.	28 369
Tuba inc.	65 913
Tuiles Polycor inc.	2 400
Ultima Fenestration inc.	9 924
Unicab inc.	84 636
Unicel Architectural Corp.	22 400
Univar Canada Ltée	36 739
USIMM inc.	62 186
Usinage Beauport (2000) inc.	54 622
Usinage Bertrem inc.	51 556
Usinage C.L. inc.	70 415
Usinage F.B. inc.	15 470
Usinage J.M. Blanchette inc.	31 861
Usinage Laurentides inc.	95 031
Usinage MCP inc.	38 509
Usinage Netur Ltée	15 240
Usinage Pro-24 inc.	60 476
Usinage R.M. (1982) inc.	25 216
Usinatech inc.	99 490
Usital Canada inc.	96 306

Bénéficiaires	Montants accordés (\$)
Usitech 2000 inc.	6 598
Usitech Nov inc.	99 948
Valibois inc.	96 252
Vallée inc.	48 185
Varitron technologies inc.	58 198
Verbom inc.	80 158
Verre Sélect inc.	24 073
Vibac Canada inc.	99 277
Vibrotech inc.	83 804
Vincent Lefebvre inc.	4 800
Vinci Consultants	65 800
Vision Service Marketing inc.	116 064
Visqué inc.	62 279
Visuel 2000 international inc.	88 090
Vitrierie J.L. inc.	98 616
Vitrierie K R T inc.	6 728
Voltam inc.	66 252
Wabush Iron Co. Limited	9 184
Weedon automobile (1977) inc.	23 877
Wendigo Studios inc.	134 419
Wes Industries inc.	20 691
Wilco inc.	83 964
Wyeth Canada inc.	94 245
**Contrats de services réalisés sur une base régionale (quatre demandes)	244 958
TOTAL	68 445 105

**Pour ces ententes de services, le fournisseur est un organisme reconnu par le ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport.

LISTE DES MUTUELLES DE FORMATION (AU 31 MARS 2010)

Mutuelles de formation sectorielles

- Comité sectoriel de main-d'œuvre du commerce de détail
- Comité sectoriel de main-d'œuvre des communications graphiques du Québec
- Mutuelle de formation des entreprises adaptées
- Regroupement pour la formation en audiovisuel du Québec
- Mutuelle de formation des entreprises d'insertion du Québec

Mutuelles de formation régionales

- FormaPlus
- Forma'PME
- Services Forma-Compétences
- Mutuelle de formation pour le secteur du bois
- Mutuelle de formation régionale du Saguenay Lac–St-Jean

LISTE DES TITULAIRES D'UN CERTIFICAT DE QUALITÉ DES INITIATIVES DE FORMATION (AU 31 MARS 2010)

- 146814 Canada ltée
- Abipa Canada inc.
- ADP Canada Co.
- Agence de personnel L. Paquin inc.
- Alcoa-Aluminerie de Deschambault S.E.C.
- Aluminerie de Bécancour inc.
- Aon Parizeau inc.
- Aon Reed Stenhouse inc.
- Axcan Pharma inc.
- Belden CDT (Canada) inc.
- Bombardier inc.
- Breton, Banville & Associés S.E.N.C.
- Centres dentaires Lapointe inc.
- Centura Québec ltée
- C-MAC Microcircuits ULC
- Commission scolaire Pierre-Neveu
- Construction Kiewit cie
- Consultation Aon inc.
- Couvoir Boire & Frères inc.
- Dessau inc.
- Drakkar & Associés inc.
- Draxis Pharma Société en nom collectif
- Filspec inc.
- Fraser Milner Casgrain s.e.n.c.r.l.
- Gestion Orion ltée
- Gestrans inc.
- Goodfellow inc.
- Groupe AST (1993) inc.
- Groupe C.N.P. inc.
- Groupe Guilbault ltée
- IPEX Gestion inc.
- IPEX INC.
- Kuehne + Nagel ltée
- La Banque de Nouvelle-Écosse
- Laboratoire dentaire Summum inc.
- Le Cabinet de relations publiques National inc.
- Le Centre jeunesse de Montréal
- Les solutions Victrix inc.
- LVM-Technisol inc.
- Maax Bath inc.
- Management SIMO inc.
- Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
- Plania inc.
- Quebecor Média inc.
- Randstad intérim inc.
- Recherche Clinique ICON (Canada) inc.
- Reitmans (Canada) limitée
- Robinson Sheppard Shapiro, S.E.N.C.R.L.
- Schering-Plough Canada inc.
- Service de personnel GAM inc.
- Services FMC, Société en commandite
- Société en commandite Gaz Métro
- Société générale de financement du Québec
- Sodexo Québec limitée
- SOGEP inc.
- Synagri S.E.C.
- Teknika HBA INC.
- Transport Guilbault inc.
- Transport Théberge ltée
- Unilever Canada inc.
- UAP inc.

LISTE DES 30 SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE REPRÉSENTÉS PAR UN COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE RECONNU PAR LA COMMISSION DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL

- Aérospatiale
- Aménagement forestier
- Caoutchouc
- Chimie, pétrochimie et raffinage
- Commerce de détail
- Commerce de l'alimentation
- Communications graphiques
- Culture
- Économie sociale et action communautaire
- Environnement
- Fabrication métallique industrielle
- Horticulture ornementale
- Industrie électrique et électronique
- Industrie maritime
- Industrie minière
- Industrie textile
- Métallurgie
- Pêches maritimes
- Plasturgie
- Portes et fenêtres, meubles et armoires de cuisine
- Production agricole
- Produits pharmaceutiques et biotechnologiques
- Services automobiles
- Soins personnels
- Technologies de l'information et des communications
- Tourisme
- Transformation alimentaire
- Transformation du bois
- Transport ferroviaire
- Transport routier

